

RECHERCHE

L'UE convoite les scientifiques américains

P. 14

MARDI 6 MAI 2025 | N° 24187 | 2,90 € | www.humanite.fr

L'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

LIBERTÉS

QUAND L'HOMOSEXUALITÉ ÉTAIT UN DÉLIT

Jusqu'en 1982, en France, les personnes LGBT+ étaient réprimées, poursuivies et condamnées. Une proposition de loi prévoit la reconnaissance du préjudice qu'elles ont subi. P. 2



ÉDITORIAL

PAR MARION
D'ALLARD

Ne pas trembler

Le rappel de dizaines de milliers de réservistes, confirmé par Tel-Aviv ces dernières heures, était déjà un bien sombre présage. L'approbation ce lundi par le cabinet de guerre israélien d'une intensification des opérations militaires dans la bande de Gaza, doublée de la confirmation d'un plan de déplacement forcé de la population, est une terrible confirmation. Benyamin Netanyahu, criminel de guerre cible d'un mandat d'arrêt international, renforce son entreprise génocidaire sur le territoire palestinien, sous les yeux quasi clos d'une communauté internationale amorphe.

Sous les bombes et dans les gravats, les Gazaouis, soumis à un blocus total depuis dix-neuf mois, meurent de faim désormais, privés de toute aide humanitaire depuis le 2 mars, prisonniers d'un territoire assiégié, pilonnés

Quel degré d'inhumanité devra atteindre Benyamin Netanyahu pour être confronté à son infâme bilan?

nuit et jour par l'aviation israélienne et son armée de drones. « Les stocks alimentaires sont quasiment épuisés », « les gens s'entre-tuent pour de l'eau », « les hôpitaux manquent de sang »... les humanitaires sur place décrivent l'apocalypse, quand le directeur des urgences de l'Organisation mondiale de la santé évoque, pour sa part, une « abomination ».

Et Benyamin Netanyahu surenchérit. Au mépris de la justice internationale et des droits humains les plus élémentaires, contre son propre peuple aussi, quand 70 % des Israéliens – d'après le Forum des familles – dénoncent le « danger de mort » que fait peser sur les otages le plan de « conquête » de la bande de Gaza, fomenté par Tel-Aviv avec l'aval de Washington.

Que faudra-t-il encore au monde pour réagir ? Quel degré d'inhumanité devra atteindre Benyamin Netanyahu pour être empêché, arrêté et confronté à son infâme bilan ? Dans quelques semaines, à la conférence des Nations unies co-présidée par la France et l'Arabie saoudite, Paris pourrait enfin reconnaître l'État de Palestine. Ce 2 juin, Emmanuel Macron ne doit ni trembler ni tergiver-ser. C'est indispensable. Symbolique certes, mais indispensable. ■

« Nous, les pédés, on nous a jetés dans la clandestinité »

DROITS La proposition de loi de réparation des préjudices subis par les personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982 repasse au Sénat ce 6 mai. De 200 à 400 personnes seraient concernées par des indemnisations à la suite de leur condamnation au titre de lois homophobes.

La lumière du projecteur rompt l'obscurité et éclaire crûment les ébats des clients du Manhattan, un club parisien fréquenté par la communauté homosexuelle. « Que personne ne bouge », hurlent des policiers déguisés façon cuir quand ils pénètrent dans le backroom du sous-sol. « Avec les sept autres clients et le patron, j'ai été arrêté, menotté », raconte Michel Chomarat. Les sirènes du fourgon de police retentissent jusqu'au quai des Orfèvres. « On a passé la nuit à subir un interrogatoire délirant », poursuit l'homme aujourd'hui âgé de 77 ans. Un policier tape de ses deux doigts la déposition sur une vieille Olivetti alors que son collègue s'obstine à vouloir connaître dans le moindre détail ce que faisaient les uns avec les autres dans ce lieu où l'on s'adonne à une sexualité débridée. Nous sommes en mai 1977. Un an plus tard, Michel et ses camarades d'infortune sont condamnés à 500 francs d'amende en première instance pour « flagrant délit d'outrage public à la pudeur ». Tous, au moment des faits, sont pourtant majeurs et consentants, à l'abri des regards. L'affaire, largement médiatisée, est emblématique de la répression alors subie par les homosexuels. Car dans cette France d'avant 1982, l'homosexualité reste un délit puni par la loi. Michel Chomarat se souvient des conséquences dramatiques de cet épisode judiciaire. « Quand vous étiez condamné, vous perdiez tout. Votre logement. Votre emploi. Votre famille et vos amis. Énormément de gens ont été très abîmés durant cette période détestable. Certains allaient jusqu'au suicide. »

Il faudra attendre l'arrivée de la gauche au pouvoir et la loi Forni du 4 août 1982 pour que l'homosexualité soit

définitivement dépénalisée en France, après la suppression du « crime de sodomie » sous la Révolution française en 1791, puis le rétablissement d'infractions pénales en vertu d'une loi du régime de Vichy du 6 août 1942, utilisant notamment le principe de « l'outrage public à la pudeur » pour viser les homosexuels. « Avant 1982, les juges font un usage extrêmement large de ce qu'est un outrage public. À tel point qu'un acte sexuel commis dans un lieu privé peut être qualifié d'outrage public à condition que les juges trouvent un critère de publicité », expose le sociologue et historien Antoine Idier, maître de conférences à Sciences Po-Saint-Germain-en-Laye, auteur du livre *Réprimer et réparer, une histoire effacée de l'homosexualité* (éditions Textuel).

VIOLENCE D'ÉTAT ET HARCELEMENT POLICIER

« Il existe alors un ensemble d'incriminations pénales : attentats aux mœurs, outrage aux bonnes mœurs, incitation de mineurs à la débauche... S'y ajoute une activité policière permanente de surveillance, de contrôles, de fichages et de dénonciations auprès de l'employeur ou de la famille. » L'historien affirme que des milliers de cibles ont ainsi été exposées à la violence d'État et au harcèlement de la police. « Durant la période 1942-1982, sur la seule base de la loi de Vichy où un article du Code pénal crée un âge du consentement sexuel spécifique plus élevé pour les relations de même sexe (21 ans), on parle de 10 000 condamnations. Mais si l'on prend en compte les condamnations pour outrage public à la pudeur, sans que l'homosexualité ne soit explicitement affichée, nous sommes plus près des 50 000 à 60 000 personnes homosexuelles concernées. » Il faudra aussi attendre des décennies pour que l'État se penche enfin sur cette part



Paris,
le 25 juin 1977.
Manifestation
contre la
répression des
homosexuels
et des lesbiennes.
MICHEL ARTAULT / GAMMA-RAPHO
VIA GETTY

RÉCIT

sombre de son histoire. En août 2022, le sénateur socialiste Hussein Bourgi dépose une proposition de loi selon laquelle « la République française reconnaît et regrette la politique de criminalisation et de discrimination » en vigueur entre 1942 et 1982. La réparation symbolique s'accompagne d'une réparation financière pour les personnes qui ont été condamnées : une indemnisation forfaitaire de 10 000 euros à laquelle s'ajoutent 150 euros par jour de privation de liberté, et un remboursement de l'amende actualisée. La proposition est débattue le 22 novembre 2023, à l'occasion de la niche parlementaire socialiste au Sénat. Le rapporteur de la commission des Lois, Francis Szpiner, sénateur « Les Républicains », opposant au mariage pour les couples de même sexe, réussit à exclure la période de Vichy (1942-1944) et à faire disparaître les réparations financières. Le 6 mars 2024, l'Assemblée nationale examine à son tour le texte qui revient à une proposition quasi identique à la version initiale.

DES AMENDEMENTS RESTRICTIFS

Le retour du texte au Sénat en seconde lecture est prévu ce 6 mai. Si les associations LGBT+ voient la proposition de loi d'un bon œil, elles déplorent un texte trop restrictif, qui exclut de nombreuses personnes concernées : toutes celles qui ont été condamnées avant 1942 mais aussi celles qui ont été harcelées par la police ou internées à l'hôpital. Le hic, c'est que Francis Szpiner a d'ores et déjà déposé une série d'amendements visant à revenir à la version adoptée par le Sénat en première lecture. Entendez en excluant de nouveau la période pétainiste et les réparations financières. « C'est le signe que le sujet suscite peu d'intérêt et

qu'il n'existe pas le désir dans la majorité parlementaire d'une réelle réparation », déplore Antoine Idier. Michel Chomarat soupire. « Ça va être un copier-coller de la première lecture au Sénat. » Celui qui a milité sa vie durant pour les droits LGBT+ mise tous ses espoirs sur la commission mixte paritaire réunissant sénateurs et députés. « C'est elle qui aura le dernier mot. » Cette réparation, il s'est battu pour et il l'attend de pied ferme. « Je n'ai jamais accepté mon arrestation », tempête-t-il toujours. « Nous, les pédés, on nous a jetés dans la clandestinité. Fallait surtout pas qu'on sorte de nos placards. Mais même dans nos placards, on nous arrêtait. »

Né dans une famille ouvrière lyonnaise marquée par la Résistance et imprégnée par le communisme d'un père qui le rejette pourtant – « l'homosexualité, pour le PCF de l'époque, c'était le vice de la bourgeoisie » –, Michel Chomarat a toujours secoué les institutions. Il le rappelle : « Tout était contre nous : l'État, la religion, l'Organisation mondiale de la santé pour qui nous étions des malades mentaux. » Qu'importe. Il ne se cachera jamais de son homosexualité. Mieux : il confrontera la justice. À la grande surprise du parquet parisien, il fera appel de sa condamnation et ira même en cassation. Définitivement condamné en 1981, il sera gracié par François Mitterrand après son élection.

À 83 ans, Bernard Bousset affirme, lui, que la honte ne l'a jamais quitté. De son enfance passée à Dax, dans les Landes, il se souvient avoir « rasé les murs » et plusieurs fois « avoir été agressé, traité de pédé, de tapette ». Rejeté par sa grand-mère qui l'élevait, il trouve un emploi à la caisse primaire de la Sécurité sociale, à Bordeaux. Là, il

découvre les soirées homosexuelles clandestines. Première rafle par la police. Première garde à vue. « La police a prévenu mon employeur. Je n'ai jamais pu retourner travailler. J'avais trop honte. » Un soir, devenu saisonnier, il invite un jeune homme à passer la nuit dans son petit appartement de Megève. « Il m'a volé de l'argent, des bijoux alors je suis allé au commissariat porter plainte. » La police retrouve le voleur. Bernard Bousset retire sa plainte. Et là, on lui annonce qu'il va passer au tribunal pour... détournement de mineur. Bernard a 23 ans. Son voleur, 19. « Le régime de Vichy avait instauré la majorité sexuelle à 21 ans pour les homosexuels, contre 13 pour les hétérosexuels », rappelle-t-il. Devant une salle du tribunal noir de monde, il se rend à la barre, les jambes coupées. On lui dit qu'il est « inverti ». Lui ne connaît même pas la signification du mot. Il écoute d'une amende et les journaux locaux publient son histoire en citant son nom. « J'étais détruit, complètement démolî. J'ai été façonné par la honte », raconte encore celui qui, plus tard, fera de l'Open café, rue des Archives, une institution du quartier gay parisien.

Entre 200 et 400 personnes seraient concernées par des réparations financières à la suite de leur condamnation au titre de lois homophobes. « Nous ne sommes plus très nombreux. », souffle Michel Chomarat. L'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Canada... ont déjà franchi le pas. « On pourrait aussi souhaiter que cette réparation s'articule avec des programmes de lutte contre les LGBTphobies, comme c'est le cas en Allemagne », avance Antoine Idier. La réparation ? « C'est un peu tard, soupire Bernard Bousset. Moi, ce que j'aurais voulu, c'est juste un peu plus d'amour. » ■

NADÈGE DUBESSAY

Une homophobie persistante à droite

Chez « Les Républicains », les avancées sociétales n'ont pas fait évoluer toutes les mentalités. Les personnes trans sont, elles, de plus en plus ciblées, au nom de la rhétorique « anti-woke ».

Est-ce un fâcheux oubli ? Ou le témoin d'une soudaine prise de conscience devant l'indécence de confier la responsabilité d'un teldossier à Bruno Retailleau ? Entre ses deux nominations dans les gouvernements Barnier puis Bayrou, le ministre de l'Intérieur a perdu l'une de ses attributions. D'après un décret présidentiel du 10 octobre 2024, il était chargé de la lutte « contre les discriminations en raison des orientations sexuelles et des identités de genre, ainsi qu'à l'égard des personnes intersexuées ». Trois mois plus tard, dans un autre décret daté du 8 janvier 2025, la mention a disparu des missions du ministre, qui déclarait que l'identité de genre était « une notion floue venue des États-Unis » et qu'il s'agissait d'un « ressenti ». Nouvellement élevé au rang de ministre d'État, Bruno Retailleau n'a donc plus à se soucier de la protection des personnes LGBTQIA+. Une question qui, de toute façon, n'a jamais été le sujet du conservateur vendéen, ni celui de son camp, la droite. Et ce, bien que celle-ci s'apprête à voter, ce mardi au Sénat, pour une proposition de loi du sénateur PS Hussein Bourgi sur la reconnaissance par la nation et la réparation des préjudices subis par les personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982. D'ailleurs, même là, le sénateur LR Francis Szpiner trouve à redire, refusant d'indemniser les victimes : « Je suis contre la réparation pécuniaire, mais pour la réparation symbolique », affirmait-il fin 2023.



Nul besoin de revenir aux déclarations de cadres de l'UMP au moment des manifestations contre le mariage pour tous pour trouver des relents homophobes à droite. L. HAZGUI/DIVERGENCE

Contrairement aux apparences, la droite n'est pas pour autant devenue l'amie des personnes homosexuelles. « Elle n'a pas abandonné ses vieux démons, assure le sénateur PCF Ian Brossat. Il faut se rappeler que si ces législations se sont appliquées, c'est parce qu'il y a eu des parlementaires, notamment de droite, pour les voter. »

REFUS DE LA PMA

« Dans l'histoire, la droite a toujours été contre l'ouverture de nouveaux droits. Pour eux, les homosexuels ont d'abord été un « fléau social » puis des « sidaïques », et

maintenant ils sont des « wokistes ». Soit l'épouvantail qu'ils agitent pour éviter des avancées », dénonce Tarik, membre des Inverti·e·s, collectif communiste « trans, pédés, gouines ». Et nul besoin d'en revenir aux débats sur le Pacs, que seule Roselyne Bachelot défendait au sein de sa famille politique, pour trouver trace des relents homophobes de la droite. Ni même aux déclarations d'il y a douze ans, de tous les cadres ou presque de l'UMP, au moment de l'adoption du mariage pour tous. Opposant invétéré au mariage homosexuel, Bruno Retailleau se contente

aujourd'hui de dire qu'il a « ses convictions », histoire de faire comprendre que s'il ne remet plus en cause l'union entre deux personnes de même sexe, il n'en pense pas moins.

Michel Barnier, alors premier ministre, n'avait pas vu de problème à nommer au gouvernement la sénatrice Laurence Garnier, laquelle s'était opposée à l'interdiction des « thérapies de conversion » qui prétendent « guérir » les personnes homosexuelles, bisexuelles ou lesbiennes en les « convertissant » à l'hétérosexualité. Rachida Dati s'était abstenu sur un texte similaire au Parlement européen. Les exemples sont légion, à l'instar de ces parlementaires qui ont refusé d'ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) aux personnes de même sexe, au nom de la « défense de la famille ». Ou de Christophe Béchu, ex-ministre et maire Horizons d'Angers (Maine-et-Loire) qui avait fait retirer, en 2016, une campagne de prévention sur le VIH mettant en scène un couple homosexuel, au prétexte de « protéger les enfants les plus jeunes ».

« Les homosexuels ont été un « fléau social » puis des « sidaïques », et maintenant ils sont des « wokistes ». »

TARIK, MEMBRE DES INVERTI·E·S

Mais l'offensive est plus insidieuse aujourd'hui et migre vers la transphobie. « Il leur est plus difficile d'être ouvertement homophobes, car nous avons lutté pour nos droits. Maintenant, droite et extrême droite nous instrumentalisent pour leur délice de prétendu choc de civilisations, face à un Orient « barbare » où les LBGT n'existeraient pas. Ils oublient qu'ici, on a lutté contre eux », rappelle Tarik. Mais « la droite utilise désormais la même rhétorique contre les personnes trans ». Ian Brossat observe cette dérive « anti-woke » depuis un Sénat en pleine « CNews-isation », où avait été proposée une loi pour encadrer, voire empêcher les transitions de genre chez les mineurs. « Sans parler du terrain de l'éducation sexuelle, avec tous les fantasmes sur la question du genre, accusée de « créer » de l'homosexualité et de la transidentité », relève l'élu communiste. Si la droite a été forcée de progresser, elle reste donc frappée par cette même panique morale qu'un léger ripolage ne suffit pas à faire oublier. ■

EMILIO MESLET

(Publicité)

Les informés

de Jean-Rémi Baudot et Aurélie Herbemont
du lundi au vendredi à 20h

1h de décryptage et d'analyse de l'actualité



chaque mardi avec
l'Humanité

franceinfo:
radio . web . tv canal 27

«La croissance actuelle des inégalités marque une phase de dé-démocratisation.»

Catherine Colliot-Thélène

LA FEMME DU JOUR



Nadejda Bouïanova

Déjà condamnée en novembre 2024 à cinq ans et demi de prison ferme pour « diffusion de fausses informations » sur l'armée russe, la médecine-pédiatre a vu, ce 5 mai, sa lourde peine confirmée par la cour d'appel de Moscou lors d'un procès à huis clos. Tout a commencé en janvier 2024, quand la mère d'un des patients de Nadejda Bouïanova dénonce aux autorités russes ses critiques sur la guerre en Ukraine. Arrêtée, elle est sanctionnée. Plus de 6 000 pétitionnaires demandent son acquittement. En vain. Nadejda Bouïanova se voit encore une fois victime du virage autoritaire russe. En plus de son emprisonnement, elle est interdite d'exercer la médecine et de s'exprimer en ligne. Originaire de Lviv, cité de l'est ukrainien, son histoire incarne celle des centaines de prisonniers politiques réprimés par Poutine. ■

COLINE MARTIN

COUP DE CŒUR

Un appel depuis Ravensbrück

Lors d'une cérémonie pour les 80 ans de la libération du camp de concentration nazi de Ravensbrück, situé au nord de Berlin, neuf personnes ayant survécu à son enfer, aujourd'hui âgées de 80 à 90 ans, mais aussi des parents d'anciens déportés ont lancé le 4 mai un appel à « combattre le racisme et l'antisémitisme ». ■

C'EST UN MONDE

Trump interdit les films étrangers

Donald Trump a annoncé le 5 mai l'instauration de droits de douane de 100 %... sur les films diffusés aux États-Unis et produits à l'étranger. Autant dire que le président américain, avec une telle barrière protectionniste, interdit l'arrivée de la création cinématographique d'autres pays. ■

L'œil de Babouse



LA BONNE NOUVELLE Découverte de la protéine AP2A1, pour vieillir mieux

Le vieillissement est lié à la présence d'une protéine mise en évidence pour la première fois par des chercheurs japonais. Son nom : adaptor related protein complex 2, alpha 1 subunit (AP2A1). Lors du processus de vieillissement, les cellules perdent en activité. Leurs fonctions se modifient et la division cellulaire s'estompe de façon irréversible. C'est ce que l'on appelle la sénescence. La protéine AP2A1 est principalement présente dans les cellules sénescentes. Lorsque les chercheurs ont supprimé l'AP2A1 dans ces

dernières, cela a favorisé le renouvellement cellulaire. En revanche, une forte teneur de cette protéine dans les cellules jeunes a accéléré leur sénescence. Cette découverte pourrait-elle trouver une application ? Si on arrive à bloquer l'AP2A1, les cellules vieillissent en effet moins vite... et parfois, même, rajeunissent. Ainsi, on pourrait éviter certaines maladies comme l'ostéoporose, certaines pathologies cardiaques, certains cancers ou freiner des maladies neurodégénératives. ■

PIERRE CHAILLAN

L'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Chasse au trésor La solution de la plus longue chasse au trésor en France, la Chouette d'or, vient d'être dévoilée dans un film documentaire qui retrace trente ans de quête. La divulgation laisse sur leur faim nombre de joueurs, au point de pousser leur association à porter plainte contre l'organisateur.

Sondages de l'Élysée Dans cette affaire qui avait secoué la présidence Sarkozy, le rôle de l'ancien secrétaire général de l'Élysée est examiné, à partir du lundi 5 mai, par la cour d'appel de Paris. Claude Guéant avait été condamné, trois ans plus tôt, à huit mois de prison ferme.

Censure « 1635 publications interdites, 6 265 censurées », le magazine +972 a révélé l'explosion des cas de censure dont a été victime la presse israélienne l'an dernier.

LE BILLET DE MAURICE ULRICH



La vie en Meta

On avait les lunettes roses qui nous faisaient voir les éléphants de même couleur, les fleurs et les petits oiseaux. Les Ray-Ban Meta sont déjà chez nos opticiens. Il suffit d'effleurer une des branches pour monter le son de la musique qu'elles diffusent. Elles peuvent traduire instantanément les propos en anglais, italien, espagnol et français d'un interlocuteur... Mais surtout, fabriquées par le groupe Essilor Luxottica, elles fonctionnent avec Meta, le groupe de Mark Zuckerberg et son intelligence artificielle, ce qui ouvre de nombreuses possibilités, outre celle d'y voir clair, en principe, de même qu'un smartphone permet, aussi, de téléphoner. Si, par exemple, vous regardez un monument ou un tableau, vos lunettes pourront en raconter l'histoire, à leur manière. Ainsi, après le virage de l'IA pris par les grands groupes américains, on saura par exemple, rue Thiers, comment le fusilleur de la commune avait sauvé la France du désastre ; devant sa photo, pourquoi Donald Trump est un si grand président... La nouvelle vie en rose. ■

La Poste ne vous a pas livré l'Humanité ?

appelez le

36 31

La Poste assume la mission de service public de la distribution des journaux afin de garantir le pluralisme par l'égal accès à l'information. Cette mission est mise à mal par de fréquents retards. Avec la Société des lectrices et des lecteurs de l'Humanité (S2LH), nous vous invitons à signaler tout problème d'acheminement de l'Humanité au 3631 (service gratuit + prix d'un appel), le numéro mis à disposition des usagers par La Poste, et à en informer la S2LH à : lectriceslecteurs@humanite.fr



Retailleau durcit les conditions d'accès à la nationalité

IMMIGRATION En multipliant les déclarations et circulaires hostiles aux étrangers, le ministre de l'Intérieur tente de déjuger le Conseil constitutionnel, qui avait censuré la plupart des articles ajoutés à la loi Darmanin, en 2023, par la droite sénatoriale, dont il était le chef de file.

C'est la nouvelle surenchère de Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, sur la question migratoire : durcir l'accès à la nationalité française aux étrangers qui en feraient la demande. C'est, en tout cas, l'objet d'une circulaire, adressée aux préfets et présentée par le locataire de Beauvau ce lundi 5 mai, à Créteil (Val-de-Marne).

Cette nouvelle étape de la politique ouvertement xénophobe que mène le ministre de l'Intérieur s'inscrit dans sa volonté acharnée de trouver le moyen de faire appliquer les mesures censurées par le Conseil constitutionnel, en janvier 2024, après l'adoption de la loi immigration portée par son prédécesseur, Gérald Darmanin. À la suite du retoquage, par les juges, de la quasi-totalité des amendements portés par la droite sénatoriale dont l'actuel ministre de l'Intérieur était chef de file, l'intéressé avait jugé, que « *le Conseil constitutionnel (venait) de censurer la voix des Français* ».

À sa prise de poste, sous le gouvernement Barnier, Bruno Retailleau pensait pouvoir revenir à la charge avec un nouveau projet de loi contenant une partie des 35 mesures censurées. Ses ambitions contrariées, il a changé son fusil d'épaule en choisissant, d'un côté, de durcir l'application

du droit existant par voie réglementaire, de l'autre, en encourageant le dépôt de nouvelles propositions législatives hostiles aux étrangers.

DE NOMBREUX DOSSIERS BLOQUÉS

Dans cette logique, il a adressé un premier ordre de marche aux préfets, en janvier 2025, abrogeant la circulaire Valls sur la régularisation par le travail, et a soutenu avec verve, en mars 2025, les textes portés par ses anciens collègues du Palais-Bourbon visant à augmenter la durée de rétention administrative de 90 à 210 jours ainsi qu'à conditionner l'accès des personnes de nationalité extracommunautaire aux prestations familiales à deux années de présence régulières sur le territoire et à trente mois d'activité professionnelle. Le Conseil constitutionnel avait pourtant jugé, en janvier 2025, que ce type de contraintes étaient « *contraires à la Constitution* ». Peu importe, pour Bruno Retailleau, l'État de droit n'est « *ni intangible ni sacré* ». Dans le même esprit, la nouvelle circulaire sur l'accès à la nationalité comporte trois critères que les préfets sont désormais chargés de resserrer. « *Je demande (...) de rejeter les demandes des étrangers qui auraient été en situation irrégulière*

par le passé », a d'abord expliqué le ministre. Difficile de connaître le nombre exact de personnes visées par cette directive. Mais combien de mineurs non accompagnés, dont la minorité est contestée par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), tombent régulièrement dans l'illégalité avant qu'un juge pour enfants ordonne finalement sa prise en charge ? Combien de personnes perdent leur titre de séjour faute d'avoir obtenu un rendez-vous pour son renouvellement du fait de la dématérialisation généralisée des services préfectoraux ? Les associations de défense

des droits des exilés ne cessent de pointer cet état de fait. Une manifestation est d'ailleurs organisée, à Créteil, ce mercredi 7 mai, à l'appel de la Ligue des droits de l'homme et du Réseau éducation sans frontières, pour dénoncer l'hécatombe de « *rendez-vous impossibles (en préfectures), dossiers bloqués (et) renouvellements refusés* ».

Bruno Retailleau souhaite, en outre, relever le niveau de l'examen d'oral de français des candidats à la naturalisation et « *créer, à*

Combien de personnes perdent leur titre de séjour faute d'avoir obtenu un rendez-vous pour son renouvellement ?





Le ministre de l'Intérieur, le 5 mai, à la préfecture de Créteil (Val-de-Marne).

Emmanuel Macron et la laïcité, l'incohérence comme religion

LIBERTÉS En visite à la Grande Loge maçonnique de France ce lundi, le président de la République a rappelé les principes de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Pourtant, depuis son élection en 2017, sa vision de la laïcité a largement varié.

Àtrop tordre un objet, on en fait une matière difforme. C'est toute l'œuvre d'Emmanuel Macron sur la question de la laïcité. Invité à la Grande Loge de France ce lundi pour y prononcer un discours à quelques mois du 120^e anniversaire de la loi de 1905, le président s'est penché sur la question de la laïcité avec emphase. « *Ce n'est pas une loi d'exclusion, mais de réunion. Le seul mot qui s'accorde avec le mot de laïcité est celui de liberté* », a-t-il clamé, ajoutant qu'il ne s'agit cependant pas là d'un « *édit de tolérance* ». « *La loi de séparation est l'honneur commun de tous les républicains* », a poursuivi le chef de l'État. En décembre 2023, le même célébrait pourtant Hanoukka à l'Élysée, quelques temps après avoir regretté que le lien entre l'Église catholique et l'État s'était « *abîmé* » au fil du temps. Depuis 2016, souvent Emmanuel Macron a varié sur la question de la laïcité. D'abord, il y eut le candidat à son premier mandat. À l'époque, offensif à l'encontre du « *laïcisme* », il avertit alors ceux qui « *font de la laïcité une arme de combat, en l'espèce contre l'islam, en interdisant de nouvelles*

choses comme le voile à l'université ». « *Si on donne le sentiment que nous luttons sur des terres symboliques contre une religion, on vient tout fracturer et faire le jeu de certains* », expliquait-il au mois d'octobre de la même année. Tout juste élu, il dénonce qu'au titre d'une « *laïcité revancharde (...) on en vient à sortir des citoyens des lieux de la République* ». À l'époque, une énième polémique sur le burkini agite les débats. Une tenue qu'Emmanuel Macron juge « *sans aucun rapport avec la laïcité, (...) parce que ce n'est pas cultuel* ».

VOLTE-FACE PERMANENT

Vient le Macron d'après, celui qui se rapproche du Printemps républicain et de ses porte-voix, poussé par leurs relais – en particulier les ministres Jean-Michel Blanquer et Marlène Schiappa. À partir de 2019, Emmanuel Macron décrit alors sa vision de la laïcité comme dénuée de « *naïveté* ». Au mois de novembre, lors du Congrès des maires, il déclare ne vouloir « *rien cacher de la réalité* » : « *Dans certaines communes, dans certains quartiers, progresse depuis quelques années un projet de séparation d'avec la République.* »

Deux ans plus tard, en 2021, la loi « *séparatisme* » est adoptée, ciblant en particulier les associations musulmanes. Un texte synonyme pour beaucoup de « *laïcité de surveillance* ». Au même moment, l'Observatoire de la laïcité est débranché. « *On dérange parce qu'on apporte une vue apaisée* », dénonce alors Jean-Louis Bianco, son président.

En 2022, le président de la République revient un temps à ses fondamentaux. Une volte-face qui correspond à la nomination de Pap Ndiaye au ministère de l'Éducation, partisan d'une laïcité ouverte, et l'éloignement du Printemps républicain, vexé de ne pas avoir obtenu d'investitures aux législatives. En septembre 2023, ses troupes le font cependant renouer avec sa ligne précédente en multipliant les polémiques sur la pratique de l'islam et en interdisant l'abaya à l'école. Une décision brandie par Agnès Pannier-Runacher deux mois plus tard, alors ministre de la Transition énergétique, comme une preuve que le « *combat du président sur la laïcité ne souffre d'aucune ambiguïté* ». Qui oserait le contester ? ■

ANTHONY CORTES



Le 5 mai, Emmanuel Macron assiste au discours de Thierry Zaveroni, grand maître de la Grande Loge.

partir du 1^{er} janvier 2026, un examen civique qui permettra de connaître auprès du demandeur sa connaissance de notre histoire par sa connaissance de la culture civique», a-t-il précisé. Le test d'évaluation de français pour l'intégration, la résidence et la nationalité (TEF IRN) a pourtant déjà évolué. Depuis le 1^{er} avril 2025, il est censé certifier « la compétence à communiquer en langue française du niveau A1 au niveau B2 du Cadre européen de référence pour les langues ».

Les préfets devront, par ailleurs, vérifier « si les demandeurs disposent de ressources suffisantes pour ne pas dépendre (...) des aides sociales », a ajouté le ministre de l'Intérieur, estimant que leur autonomie financière doit pouvoir se traduire par une « insertion professionnelle » sur cinq ans et des « ressources suffisantes et stables ». Pour la présidente de France terre d'asile, Najat Vallaud-Belkacem, « on a vraiment le sentiment d'une vacuité du discours politique qui ne sert qu'à nourrir des petits intérêts politiciens ». Elle complique cependant très concrètement la vie de milliers de personnes qui aspirent à devenir citoyen français. ■

ÉMILIE URBACH

La méthode est brutale. Ils et elle sont cinq militants et représentants syndicaux Snes-FSU et SUD éducation, dans deux collèges de Seine-Saint-Denis, à avoir reçu pendant les vacances de Pâques un avis de mutation dans l'intérêt du service. Leur point commun ? Oser prendre la parole en conseil d'administration, s'opposer à une direction dont ils estiment le management toxique, bref : faire du syndicalisme. « J'ai appris au début des vacances que j'étais mutée d'office », s'étonne encore Catherine, élue sur une liste commune Snes-FSU et SUD éducation au collège François-Mitterrand de Noisy-le-Grand. « Je ne savais pas ce qu'il y avait dans mon dossier et j'étais convoquée au rectorat le jour de la rentrée. » Après deux semaines d'angoisse, elle découvre son dossier disciplinaire : deux pages et demie de déclarations à charge contre elle. On lui reproche pèle-mêle ses « prises de position répétées contre les décisions de l'équipe de direction », une « posture de contestation », de réaliser des listes syndicales « par cooptation », d'utiliser un vocabulaire guerrier comme « mener la bataille » – qui relève pourtant du registre syndical le plus classique.

« Ses collègues sont extrêmement choqués : à qui le tour ? » s'inquiète Tony Tremblay, cosecritaire départemental du Snes-FSU 93, en indiquant que vendredi 2 mai, 25 d'entre eux (sur 36) ont fait jouer leur droit de retrait. « Cette militante à qui on veut imposer une mutation a de gros problèmes de santé. Elle n'a été présente que trente-six jours dans l'établissement depuis la rentrée scolaire : comment pourrait-elle avoir autant de

La répression antisyndicale mute en Seine-Saint-Denis

ÉDUCATION Cinq enseignants et syndicalistes, exerçant dans deux établissements du département francilien, sont menacés de mutation forcée pour avoir dénoncé un management toxique.

pouvoir sur ses collègues ? » D'autant que les différentes inspections qu'elle a subies en trente ans de carrière attestent d'un travail « remarquable ». Son autre collègue menacé de mutation a vu, lui, son travail qualifié de « grande valeur pour l'établissement ». Loin de la « dynamique de déstabilisation de l'établissement », dont la mission d'enquête du rectorat de Créteil les accuse.

Pour le représentant syndical, c'est l'engagement militant auprès de personnels victimes d'un management brutal qui leur serait en fait reproché : « En juin 2024, je me suis déplacé en tant qu'élu dans cet établissement. Un droit d'alerte a été déclenché. Il

y a eu une enquête de la formation spécialisée, qui s'est mal passée avec la direction. La DSSEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) a même évoqué ces difficultés en instance. Pour sortir de la situation, des mesures ont été listées : essayer d'organiser des médiations, cesser de traiter différemment les personnels... Elles n'ont jamais été appliquées. » La situation s'est aggravée. Des victimes de propos injurieux ou discriminants se sont plaintes de ne pas être écoutées par la direction. De nombreux signalements ont été effectués. « On est clairement sur une forme de répression antisyndicale, avec un empêchement de

poser des heures de délégation ou de prendre la parole lors des conseils d'administration », expose Tony Tremblay.

DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES QUI NE DISENT PAS LEUR NOM

Quand, en décembre 2024, une enquête est diligentée et des auditions réalisées sur toute une journée, les syndicalistes espèrent voir enfin bouger les lignes. Mais le rapport n'a jamais été divulgué et l'enquête s'est étrangement retournée contre deux élus, dont Catherine. Les synthèses les concernant sont succinctes : elles ne font apparaître que des témoignages à charge, sans aucun contradictoire, et de nombreux verbatim anonymes. On a même battu le rappel d'une enseignante qui a quitté l'établissement depuis quelques années... mais dont le discours, étonnamment, disculpe la direction. Quant au contexte des signalements récurrents et documentés et du droit d'alerte pour danger grave et imminent énclenché, il n'est jamais mentionné.

Plus largement, Tony Tremblay s'inquiète de l'usage désormais répété de cette « mutation dans l'intérêt du service », qui vise aussi trois autres collègues du département depuis la rentrée : « Ces mutations ne sont pas des sanctions disciplinaires. Elles interviennent en dehors de toute procédure, dans le but de muter des collègues avec un dossier vide. Il y a une volonté du rectorat de stopper ainsi les contestations dans les établissements. » Au rectorat, on nie farouchement toute volonté antisyndicale, expliquant même qu'on « n'a pas à connaître les engagements syndicaux des personnes concernées » par ces procédures... Depuis la loi de 2019 sur la fonction publique, ces « mutations dans l'intérêt du service » se sont multipliées contre les représentants syndicaux. En Seine-Saint-Denis, l'intersyndicale Snes-FSU, SUD éducation, CGT Éduc'action et CNT entend bien dénoncer leur usage. En commençant par exiger le maintien de leurs camarades dans leurs établissements. ■



En avril 2022, six enseignants de l'école Pasteur, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), avaient déjà fait l'objet de mutations imposées.

KAREEN JANSELME AVEC OLIVIER CHARTRAIN



Le 5 mai, à Bourail, le ministre des Outre-mer avec Roch Wamytan et Aloisio Sako, deux figures du FLNKS.

Kanaky - Nouvelle-Calédonie : Manuel Valls à l'écoute

COLONIALISME Le ministre des Outre-mer a permis une reprise de dialogue avec une méthode saluée. Mais la droite radicale anti-indépendantiste, acculée, menace de rompre les discussions. Un an après les révoltes, parvenir à un accord serait historique.

Une altercation, en pleine rue, entre un ministre et un député. L'échange tendu date du 22 février, mais il symbolise les négociations ardues menées par Manuel Valls en Kanaky-Nouvelle-Calédonie depuis sa prise de fonctions, en décembre 2024. Ce jour-là, le député de la droite radicale anti-indépendantiste Nicolas Metzdorf (qui siège au sein de groupe Renaissance) l'invective : « Quand tu dis qu'il y a un peuple premier chez les Kanak, tu ne nous respectes pas ! » s'époumone-t-il. Le ministre des Outre-mer, sous les lazzis de manifestants agitant le drapeau français, rétorque : « C'est un révisionnisme de ta part, je vais t'offrir une visite au musée des Arts premiers. » Guère étonnant quand on sait que la droite calédonienne réfute le terme même de colonisation, pourtant reconnue par l'accord de Nouméa et inscrite elle aussi dans la Constitution.

Une fois n'est pas coutume : depuis sa prise en main du « dossier calédonien », Manuel Valls réalise pour l'heure un sans-faute. Sa méthode est simple : discuter, négocier, écouter, et surtout ne pas passer en force comme l'ont fait tous ses prédécesseurs depuis 2021, ce qui a conduit à l'explosion insurrectionnelle de mai 2024. Sans oublier un élément qui

pourrait paraître anecdotique : ses déplacements réguliers en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Où l'on apprécie fortement que l'État vienne comprendre sur place les enjeux et les intrisations du noeud politique et colonial.

PAS D'ACCORD « AU RABAIS »

Ce lundi, Manuel Valls a donc ouvert la troisième session de négociations en vue d'un accord qui permettrait de sortir par le haut de la situation créée par la fin de celui de Nouméa de 1998 et des trois référendums de 2018, 2020 et 2021, menace de ne rien signer, refusant d'entreprendre parler de droit à l'autodétermination. Pour elle, cela risque d'ouvrir la voie de l'indépendance. Enfin, pour Manuel Valls, résoudre l'antagonisme historique de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie relève de la quadrature du cercle. « S'il n'y a pas d'accord politique, il n'y aura pas de stabilité et, sans stabilité, je crains le pire », a-t-il déclaré lors de son passage sur la chaîne Nouvelle-Calédonie la 1^e. Mais les équilibres politiques ont changé : les révoltes de mai 2024 ont rappelé à toute la population qu'il n'existe pas d'avenir commun sans prendre en compte la voix et les revendications des Kanak, en témoigne l'élection surprise d'Emmanuel Tjibaou en juillet 2024. La droite s'enferme dans la radicalité, à contrario de Jacques Lafleur, son leader historique, qui signa la paix en 1988 avec Jean-Marie Tjibaou. Les trois jours de discussion qui se tiennent à Bourail revêtent donc un caractère unique. Pour Manuel Valls, il s'agit d'une occasion de se comporter en homme d'État. ■

convention à Yaté, dans le sud de la Grande Terre, le 26 avril.

La droite anti-indépendantiste, pour qui l'affaire est réglée depuis les trois référendums de 2018, 2020 et 2021, menace de ne rien signer, refusant d'entreprendre parler de droit à l'autodétermination. Pour elle, cela risque d'ouvrir la voie de l'indépendance. Enfin, pour Manuel Valls, résoudre l'antagonisme historique de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie relève de la quadrature du cercle. « S'il n'y a pas d'accord politique, il n'y aura pas de stabilité et, sans stabilité, je crains le pire », a-t-il déclaré lors de son passage sur la chaîne Nouvelle-Calédonie la 1^e. Mais les équilibres politiques ont changé : les révoltes de mai 2024 ont rappelé à toute la population qu'il n'existe pas d'avenir commun sans prendre en compte la voix et les revendications des Kanak, en témoigne l'élection surprise d'Emmanuel Tjibaou en juillet 2024. La droite s'enferme dans la radicalité, à contrario de Jacques Lafleur, son leader historique, qui signa la paix en 1988 avec Jean-Marie Tjibaou. Les trois jours de discussion qui se tiennent à Bourail revêtent donc un caractère unique. Pour Manuel Valls, il s'agit d'une occasion de se comporter en homme d'État. ■

BENJAMIN KÖNIG

LA CHRONIQUE SANTÉ DE CHRISTOPHE PRUDHOMME



ALBERT FRACELLY

Santé mentale: grande cause nationale?

Un Français sur cinq rencontre des problèmes de santé mentale, lesquels représentent le premier poste de dépense de l'Assurance-maladie, soit presque 14 % du total. La situation s'est particulièrement dégradée depuis le début des années 2000, en particulier après la crise financière de 2008, puis avec le Covid. Face à cette situation, le gouvernement, par la voix de M. Barnier, a décreté que la santé mentale serait désignée « grande cause nationale » en 2025. Avec un certain retard, Matignon vient d'annoncer fin avril le lancement de ce qu'il appelle la labellisation « Parlons santé mentale ». ■

Il s'agit, je cite, d'un appel à projets en direction des acteurs du système de santé, dont les établissements sanitaires et médico-sociaux, afin d'obtenir un label pour les actions qu'ils s'engagent à déployer en utilisant le kit national de communication. Une fois labellisés, les acteurs concernés autorisent le gouvernement à relayer les actions conduites et à fournir en fin d'année des indicateurs de réalisation de leurs objectifs. Ce type de démarche semble tout droit sorti des élucubrations d'un de ces cabinets de conseil chers à Emmanuel Macron,

ce sont trop souvent les conditions de travail qui rendent malade. Or, le déni est de mise.

pour une simple opération de communication faisant porter toute la charge de travail – montage du dossier, organisation de l'action et élaboration d'un bilan – aux structures ayant obtenu le fameux label. Tout cela sans moyens financiers dédiés, bien que le premier ministre explique à longueur d'antenne que la Sécu doit diminuer ses dépenses de 20 milliards d'euros. Voilà à quoi s'amusent les services de Matignon alors que le secteur de la psychiatrie est en grande déshérence du fait de la réduction massive de moyens. Il faut rappeler que plus de 10 000 lits de psychiatrie ont été supprimés en quinze ans. Le constat est alarmant, avec un abandon des patients dont un grand nombre sont en prison, où ils n'ont rien à faire, ou vivent dans la rue, désocialisés.

La priorité n'est donc pas à une opération publicitaire, mais bien à des moyens pour une véritable politique de santé publique, en s'appuyant sur les professionnels et les représentants de la société civile. Un domaine particulier, qui a fait la une lors des suicides à France Télécom et plus récemment dans le secteur de la santé, est celui de la souffrance au travail. En effet, ce sont trop souvent les conditions de travail qui rendent malade. Or, le déni est de mise, que ce soit du côté du patronat ou de celui de l'État employeur, qui appliquent des méthodes de management à l'origine de ces situations de souffrance chez les travailleurs. L'urgence est donc à une stratégie incluant des actions de prévention, notamment dans le domaine des conditions de travail, et des moyens pour que les personnes concernées puissent être soignées dans des conditions adaptées. ■



COLÈRE DES SPIP

La CGT insertion probation et le Snepap-FSU s'insurgent contre le fait que leurs missions « soient sacrifiées sur l'autel du tout-sécuritaire » et organisent dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation (Spip) une mobilisation ce 6 mai.

CHARTE SOCIALE POUR LES JO 2030

La CGT Savoie organise ce mardi, à Montmélian, une journée d'étude sur les JO 2030. Le syndicat propose une « charte sociale et environnementale », sur la base de celle des JO 2024 de Paris, et exige une place au sein du comité d'organisation.

LUBRIZOL RENONCE À LICENCIER

Les parlementaires PCF de Seine-Maritime se sont félicités, ce 5 mai, de la décision de Lubrizol d'abandonner son plan de suppression de 100 postes. « Ce revirement est à mettre au crédit du dialogue mené avec les représentants des salariés », estiment-ils.

Après quarante-deux ans de services à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Pascal (1) aurait pu espérer, à l'orée de la retraite, un épilogue plus honorable à sa foisonnante carrière au sein de la direction dépendant du ministère des Finances. Celui qui se présente comme « un pur produit de l'Insee » imaginait déjà un pot de départ en forme de bouquet final. C'est pourtant un homme brisé qui, en avril 2024, quitte brutalement cette « maison » dont il a gravi les échelons depuis son entrée, en 1982, en tant qu'attaché statisticien, passant par diverses fonctions, jusqu'à ce dernier poste de superintendant au sein de la division Sesam.

Depuis un an, le jeune retraité se refait le film de ce 4 avril 2024, où tout a basculé. Ce jour-là, Karine Berger, la secrétaire générale de l'Insee, sa « N + 2 », l'invective devant la vingtaine de personnes présentes dans le hall d'accueil de l'institut. Sa « faute » : n'avoir pas anticipé la longue file d'attente qui débordait jusqu'à l'extérieur du bâtiment. Occupé à ce moment-là par une affaire plus urgente, il aurait mis trop de temps aux yeux de sa cheffe à descendre régler le problème.

« Tu dégages, tu es viré ! » lui lance-t-elle après un déluge de reproches. Des mots qui plongent le cadre supérieur dans la sidération : « Les bras m'en sont tombés. Je suis remonté dans mon bureau et je me suis effondré en larmes. » Il restera en arrêt de travail jusqu'à son départ à la retraite, en septembre dernier. Soutenu par la CGT, il vient de lancer auprès du tribunal administratif une procédure afin d'obtenir la qualification de ce traumatisme en accident du travail.

Vieux d'un an, l'incident n'en continue pas moins de générer son lot de secousses à l'Insee. Il sert de catalyseur à la mobilisation des syndicats face à ce qu'il estiment être « des dérives inédites ». Selon Yohan Baillieul, secrétaire national de la CGT Insee, cette « agression verbale », pour laquelle les syndicats ont exigé une enquête externe et l'intervention prochaine de l'inspection du travail, aurait en effet permis de révéler au grand jour « un climat délétère » fait d'intimidations antisyndicales et de « management brutal ».

AGGRESSION PUBLIQUE

Une intensification des pressions depuis environ trois ans, qu'ils associent à l'installation au poste de secrétaire générale de Karine Berger. « La peur des représailles est telle qu'il est très compliqué d'obtenir des témoignages écrits. Sauf que là, l'agression a été publique, ce qui nous a permis de nous saisir de l'affaire », affirme Julie Herviant, membre du syndicat national de la CGT Insee. « Karine Berger a entamé une restructuration du secrétariat général pour remplacer un grand nombre de managers. Nous avons eu par la suite des remontées d'agents en souffrance au sein de cette direction », abonde Sylvain Billot, militant SUD Insee.

Reconnue comme « brillante », la polytechnicienne avait commencé sa carrière en tant qu'administratrice au sein de l'Insee, avant une parenthèse, en 2012, à l'Assemblée nationale, comme députée socialiste des Hautes-Alpes. Défaite par la vague macroniste lors des législatives de 2017, elle a retrouvé un point de chute à l'Institut, où elle a gravi rapidement les marches jusqu'au sommet des instances de direction.



ENQUÊTE

À l'Insee, des alertes sur une ambiance délétère

MAL-ÊTRE À l'institut de statistiques dépendant du ministère des Finances, les élus du personnel dénoncent le management brutal de la secrétaire générale et ex-députée Karine Berger, accusée d'autoritarisme. Ce qu'elle dément.



7 au 10 mai Actions d'Attac devant des agences de la BPCE et la Société générale, qui financent les énergies fossiles.
8 mai À midi, cérémonie d'hommage au Mémorial du camp de concentration

de Struthof (Bas-Rhin) avec prise de parole de Sophie Binet (CGT).
13 mai L'intersyndicale CGT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC appelle les fonctionnaires à faire grève contre «l'affaiblissement et l'abandon

de missions de service public» et le gel du point d'indice.
15 mai Temps forts de la semaine d'actions contre les coupes budgétaires dans le sanitaire et social à l'appel de SUD, la CGT et de collectifs.

5 juin La CGT lance une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle pour l'abrogation de la réforme des retraites et pour la défense de l'emploi et des services publics.



Le siège de l'Institut, à Montrouge (Hauts-de-Seine).
RICCARDO MILANI / HANS LUCAS / AFP

Interrogée par *l'Humanité* sur sa mise en cause pour cette «agression verbale», Karine Berger reconnaît avoir haussé le ton et en avoir exprimé «des regrets lors de deux dialogues sociaux à ce sujet», mais affirme que l'agent aurait commencé le premier «à crier, avec des propos agressifs», avec «des menaces de la main». Ce que l'intéressé nie formellement, invoquant plusieurs témoignages écrits attestant de son calme.

Plus généralement, la secrétaire générale nie tout climat délétère, avançant les résultats de l'observatoire interne du ministère pour 2024, auquel la moitié des 5 000 agents de l'Insee auraient répondu. Il montrerait «une amélioration sensible sur le climat de travail et une forte amélioration des opinions sur l'ensemble des managers». Elle assure également «mener un dialogue social le plus nourri possible pour permettre à ce climat de s'améliorer». C'est pourtant loin d'être l'avis des représentants syndicaux interrogés, qui dressent la liste des cas d'agents «débarqués» de façon «arbitraire». Comme celui de ce chef de service de la direction régionale d'Occitanie. Très apprécié de ses équipes, il a été convoqué en novembre 2024 pour se voir remettre un courrier signé par Karine Berger lui indiquant qu'il était muté, contre sa volonté et malgré une mobilisation des agents.

«UNE MUTATION «DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE»

«La direction invoque une mutation «dans l'intérêt du service», car cet agent aurait fait preuve «d'un manque de loyauté»», décrypte Yohan Baillieul, qui pointe la pente dangereuse ouverte par l'usage d'un tel motif: «Qu'est-ce qu'on entend par loyauté? Celarésonne surtout comme un signal pour ceux qui oseraient émettre la moindre critique, par exemple sur la manière dont on fait l'indice des prix ou dont on communique sur le recensement de la population.»

La restriction des libertés se manifesterait également dans le champ d'action des militants syndicaux, qui seraient face à des mesures «d'intimidation» inédites. Dernier cas en date: celui d'un attaché statisticien et militant du syndicat SUD, suspendu pendant quatre mois, à partir de novembre 2024, et sous le coup d'une prolongation de cette mesure «conservatoire». Il est mis en cause pour avoir choisi, comme photo de l'organigramme maison, un portrait de lui où il apparaît visage masqué et capuche sur la tête, et pour avoir distribué, dans «des lieux non dédiés à cet usage», une tribune cosignée par la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, et l'ex-président de la Ligue des droits de l'homme. Ils y dénonçaient l'ajout, dans les formulaires de recensement Insee, d'une question liée au pays d'origine des parents.

Des mesures «d'intimidation» inédites contre les syndicats.

Dans l'arrêté de suspension que *l'Humanité* a pu consulter, la direction estime que la photo du syndicaliste évoque «une mise en scène correspondant à la tenue portée par les «black blocs»». Une accusation «grotesque» pour le militant âgé de 63 ans qui s'apprête à porter plainte pour diffamation.

La sanction apparaîtrait aussi largement disproportionnée aux yeux des quatre syndicats (CFDT, SUD Insee, CGT, CFE-CGC) qui ont soutenu l'agent, lors d'une commission administrative paritaire, le 29 avril, destinée à statuer sur la prolongation de sa suspension. Pour Sylvain Billot, il aurait suffi de demander à l'agent de retirer ce portrait, pointant l'absence de tout préavis et de gradation dans la sanction, signe selon lui d'une volonté manifeste «de mise au pas».

Un basculement dont témoignerait l'interdiction d'organiser des initiatives telles qu'une conférence de presse au moment de la lutte contre la réforme des retraites, ou encore la tenue d'échanges lors des HMI (heures mensuelles d'information) sur la guerre à Gaza, en présence du journaliste Alain Gresh. Ce que nie également Karine Berger, selon qui «l'Insee n'a jamais interdit de HMI», mais simplement refusé l'accès des lieux «à des personnes étrangères qui n'ont aucun lien avec les services de l'Insee». Elle ajoute que «les conférences de presse des organisations syndicales n'ont jamais été tenues dans les locaux de l'Insee par le passé».

Les sources syndicales invoquent pourtant «une tradition libérale à l'Insee sur la marge de manœuvre des organisations syndicales», qui n'aurait jamais jusqu'ici été entravée. Se refusant à commenter le cas des agents sanctionnés, Karine Berger n'en souligne pas moins les regrets formulés par le directeur général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier, «de voir quelques cas individuels généralisés sans fondement».

Une parole dont le poids est à relativiser, alors que ce dernier s'apprête à quitter ses fonctions en juin. Avec, en lice: Karine Berger. «L'état d'esprit de Jean-Luc Tavernier, c'est: «Après moi le déluge!»» raillent certains militants syndicaux, qui ne cachent pas leur effroi à la perspective de voir la secrétaire générale obtenir bientôt le champ libre. ■

HAYET KECHIT

(1) Le prénom a été changé.



Édition spéciale le mercredi 7 mai

Ils portaient en eux tous les rêves du monde

Le 8 mai 1945, un immense espoir se levait avec la capitulation de l'Allemagne nazie. De la libération des camps de la mort à la création de l'ONU, en passant par Yalta ou l'ébranlement du système colonial, 1945 a jeté les bases d'un monde nouveau.

Les ouvriers d'ArcelorMittal rédacteurs en chef de *l'Humanité*

Ce mardi 6 mai, *l'Humanité* organise une conférence de rédaction exceptionnelle avec les salariés en lutte d'ArcelorMittal Dunkerque. À découvrir le mercredi 7 dans *l'Humanité* et dès aujourd'hui sur humanite.fr.



Un gouvernement Merz de très mauvais augure

ALLEMAGNE

Élu chancelier par le Bundestag ce 6 mai, Friedrich Merz a conclu avec le SPD un accord de coalition marqué par des politiques anti-immigration, de nouvelles dérégulations du modèle social et une intensification de la course aux armements.

Une fumée blanche est programmée ce mardi 6 mai au-dessus du Bundestag. Le chancelier Friedrich Merz va entrer en fonction. Sept semaines après les élections législatives remportées par son parti chrétien-démocrate, une courte majorité de députés des deux partis CDU-CSU et SPD, jadis ultradominants sur l'échiquier politique, va le porter au sommet de la République fédérale. À l'examen du contrat de gouvernement passé, lundi 5 mai, entre les deux formations comme à celui des nominations ministérielles ou plus institutionnelles annoncées ces dernières heures, le moins qu'on puisse dire est que la nouvelle ère politique qui se dessine n'est pas franchement de bon augure et pour l'Allemagne et pour l'Europe.

L'Alternative pour l'Allemagne (AfD, arrivée en deuxième position à plus de 20 % lors du scrutin du 23 février) vient certes d'être reconnue ce 2 mai « dans son ensemble » – et non plus « partiellement » comme jusqu'alors – par l'Office fédéral de protection de la Constitution (l'équivalent de nos renseignements généraux) comme un parti d'extrême droite, mettant en cause « l'ordre libéral et démocratique » et la dignité de certains groupes. Cette classification in extremis va gêner l'accès de cette formation à des postes de responsabilités parlementaires et devrait freiner la banalisation souhaitée par ses dirigeants.

Il reste qu'à moins d'une improbable interdiction de ce parti on voit mal ce qui pourrait continuer d'empêcher sa progression. Le net durcissement de la politique

migratoire, l'accroissement des obstacles au regroupement familial et la confirmation d'un rétablissement de contrôles stricts aux frontières, programmés par le gouvernement Merz dans l'espoir de contenir l'AfD, vont lui fournir en effet une fois encore un surcroît de légitimité. Comme le prouvent d'ailleurs les derniers sondages très préoccupants selon lesquels l'extrême droite talonne, voire dépasse désormais la CDU-CSU comme premier parti.

La désignation, ces dernières heures, de Jens Spahn, leader très droitier du parti, comme chef du groupe CDU-CSU au Bundestag ne donne pas vraiment de raison de se rassurer. Jens Spahn, qui a fait part de son souhait de traiter l'AfD « comme un parti ordinaire », quitte à l'intégrer pleinement dans le travail parlementaire, est l'homme d'une éventuelle coalition « alternative » entre droite et extrême droite. Même s'il est, pour l'heure, revenu sur ses propos à la suite du verdict de l'Office de protection de la Constitution.

Les dispositions antisociales adoptées par les deux partenaires du gouvernement Merz alimentent aussi tous les

Parmi les mesures antisociales programmées figure la fin de la règle de la journée de huit heures.

vecteurs de progression de l'AfD. Au point que Marcel Fratzscher, patron du DIW, l'institut de recherche économique de Berlin, classé pourtant au centre gauche, a voulu prendre date. Il prévient que le programme gouvernemental avec ses exonérations de prélèvements sociaux et fiscaux pour les plus fortunés et les entreprises va renforcer « la redistribution des richesses du bas vers le haut », et donc conforter encore l'immense malaise dont l'AfD tire le plus grand parti.

Parmi les mesures de flexibilisation du marché du travail, prétendument destinées à rendre aux entreprises allemandes leur compétitivité perdue, la fin de la règle de la journée de huit heures, sous couvert d'alignement sur des normes européennes moins contraignantes, suscite les plus fortes critiques, jusqu'à la direction de la confédération syndicale DGB. Sa présidente, Yasmin Fahimi, a condamné, lors de la manifestation du 1^{er} Mai, cette remise en cause du Code du travail qui laisse entendre que les difficultés actuelles de l'économie viendraient, « comme le formule le patronat », dénonce-t-elle, de « la paresse des gens ou de leur propension à se faire porter pâle ».



Friedrich Merz, entouré des chefs de la CDU-CSU et du SPD, après la signature de l'accord à Berlin, le 5 mai.

De nouveaux coups pourraient être ainsi portés à un modèle social déjà très abîmé par les réformes structurelles de l'ex-chancelier SPD Gerhard Schröder. Sur le plan politique, l'aile la moins sociale et la plus libérale du SPD, regroupée au sein du Seeheimer Kreis, tient en effet à nouveau toutes les manettes. Lars Klingbeil, le coprésident du parti, qui sera, au soir de ce 6 mai, vice-chancelier et ministre des Finances, est un pur produit de cette ligne. Les six autres ministres fédéraux dont les noms ont été révélés le 5 mai, de Bärbel Bas (Travail) à Boris Pistorius (Défense), sont des proches du chef du SPD. Saskia Esken, ultime survivante de l'aile gauche à la direction du parti, et l'ex-ministre du Travail, Hubertus Heil, jugés incompatibles, ne joueront aucun rôle dans le futur cabinet. Quant à l'utilisation du budget exceptionnel de 500 milliards d'euros sur douze ans, prévu pour entretenir et moderniser des infrastructures défaillantes, elle fait encore, pour l'heure, l'objet de plus grand flou.

LE FREIN À LA DETTE DÉBRANCHÉ POUR LES DÉPENSES MILITAIRES

La générosité des dotations pour ce qui, selon l'élément de langage en vigueur, est présenté comme le « réarmement » de l'Allemagne est, elle, pleinement confirmée par le nouveau chancelier Merz. Le débranchement du frein à la dette sur ce dossier va permettre de relever tous les garde-fous pour augmenter rapidement les dépenses militaires vers 3 % à 4 % du PIB (contre 2 % aujourd'hui). Le maintien du social-démocrate Boris Pistorius à la Défense confirme cette fuite en avant dans une politique de puissance, prête aux plus dangereuses surenchères en matière de course aux armements. Le dirigeant du SPD, alors au même poste, l'an passé, dans le gouvernement Scholz, avait indiqué qu'il fallait faire de la Bundeswehr la plus puissante armée du continent et la mettreurgemment « en position de faire la guerre ».

Les ambitions vert-de-gris du nouveau pouvoir n'obéissent en aucun cas à une volonté de « renforcer la défense du pays contre la Russie », relève Jan Van Aken, co-président de Die Linke. La visée essentielle, précise-t-il, est « de faire de l'Europe une grande puissance militaire à l'échelle mondiale ». Son parti, qui se réunit en congrès les 9 et 10 mai, a prévenu qu'il entendait se mobiliser « dans la rue comme au Bundestag » contre les projets du gouvernement Merz de dérégulation sociale, de nouveau creusement des inégalités et de surarmement. ■

BRUNO ODENT

Le virage vers l'extrême droite engagé en Roumanie

EUROPE Le candidat nationaliste George Simion s'impose avec 41 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle. La bataille pour la plus haute fonction de l'État l'opposera au candidat indépendant Nicusor Dan le 18 mai.

La Roumanie bascule un peu plus vers l'extrême droite : George Simion, leader de l'Alliance pour l'unité des Roumains, parti nationaliste et souverainiste, se hisse au second tour de l'élection présidentielle avec 41 % des voix. Une percée spectaculaire, bien au-delà des prévisions et des 22,9 % obtenus par Calin Georgescu, candidat d'extrême droite, lors du scrutin annulé de novembre 2024, exclu du suffrage en mars dernier. Le vote de dimanche confirme l'ancrage « antisystème » en Roumanie. Simion affrontera au second tour, le 18 mai, Nicusor Dan, maire indépendant de Bucarest, qui devance de justesse le candidat de la coalition gouvernementale, Crin Antonescu, avec 21 % des voix.

Ce premier tour confirme les dynamiques observées lors du scrutin de novembre, annulé après des irrégularités pointées par le Conseil suprême de défense du pays. Si aucune preuve n'a été rendue publique, l'ombre de Moscou a suffi à nourrir les doutes. Le vent de dégagisme et de rejet des partis traditionnels, qui a poussé les candidats « antisystème », a balayé Crin Antonescu, candidat unique

de la coalition gouvernementale. « C'est un choc de voir un candidat aussi radical et opposé aux valeurs européennes obtenir un tel score », confie à l'Humanité Raluca Sandu, étudiante en médecine à Iasi, dans l'est du pays.

LES SOCIAUX-DÉMOCRATES ET LES LIBÉRAUX SANCTIONNÉS

Le résultat est sans appel : la vague brune a déferlé sur l'ensemble des régions, à l'exception de quelques centres urbains, dont Bucarest, fief de Nicusor Dan, ce qui est révélateur des tensions sociales et des inégalités économiques en Roumanie. Sanction sévère pour les libéraux et les sociaux-démocrates, accusés d'avoir laissé pourrir la situation économique : inflation persistante, misère payenne aggravée par l'afflux de produits ukrainiens, et scandales de corruption à répétition. « C'est le sentiment d'abandon de la classe populaire qui s'est fait ressentir dans ce vote », analyse Marius Ghincea, politologue à l'ETH Zurich.

Avec un sérieux retard à ratrapper, Nicusor Dan devra rassembler au-delà de son électorat urbain. Une alliance avec les recalés du premier tour pourrait lui offrir une chance de l'emporter. « Nous

pensons qu'il peut séduire l'électeur conservateur du PSD », espère Raluca. Ancien mathématicien et activiste civique, il mise sur son image de technocrate intégrale et europhile, atlantiste convaincu et soutien de l'aide à l'Ukraine. Mais il reste prudent sur les questions sociétales : en 2017, il a quitté l'Union sauvez la Roumanie pour s'opposer à la position de son parti en faveur du mariage homosexuel – un signal en direction des électeurs conservateurs. Une ligne qui devrait se durcir pour flatter l'électorat de Simion.

Face à lui, la figure d'extrême droite promet une rupture franche. Eurosceptique, hostile aux droits LGBT et nostalgique d'une Roumanie souveraine, il prône le retrait de l'aide militaire à l'Ukraine et agite l'idée d'une union avec la Moldavie. Critique à l'égard de la bureaucratie bruxelloise et de son libéralisme, il assume sa volonté de rapprochement avec les États-Unis. Il se veut l'héritier de Calin Georgescu, à qui il a promis le poste de premier ministre en cas de victoire, après des élections anticipées. Son ascension nourrit la dynamique d'extrême droite sur le continent. ■

MARIE PENIN

Séparée de son bébé deux heures après avoir accouché, Keira Alexandra Kronvold poursuit son combat pour en récupérer la garde. Cette mère inuite vient de perdre son appel devant la justice après avoir été déclarée inapte par les services sociaux du Danemark. Une heure par semaine, c'est donc le temps accordé à Keira pour rendre visite à sa fille Zammi, désormais âgée de 5 mois. La décision s'appuie sur des tests psychologiques conçus pour évaluer les aptitudes à la parentalité. Passons sur la pertinence de tests standardisés pour déterminer la capacité à être parent – comme si c'était simple, inné et uniforme. **Cette loi coloniale et raciste est la perpetuation de discriminations systémiques contre les Inuits**, peuple autochtone du Groenland. Les questions posées pour évaluer la capacité à l'empathie ne tiennent pas compte des différences culturelles des Inuits et déforment leurs sentiments en les comparant aux normes danoises. Les tests sont par ailleurs effectués en danois, une langue que tous les Inuits ne parlent pas couramment. Il n'est donc pas surprenant que ceux-ci soient surreprésentés parmi les enfants placés. Les stéréotypes racistes sur l'alcoolisme, les addictions

REGARD SUR LE MONDE, LA CHRONIQUE DE CHARLOTTE RECOQUILLON



JULIEN JAUIN/HANS LUCAS

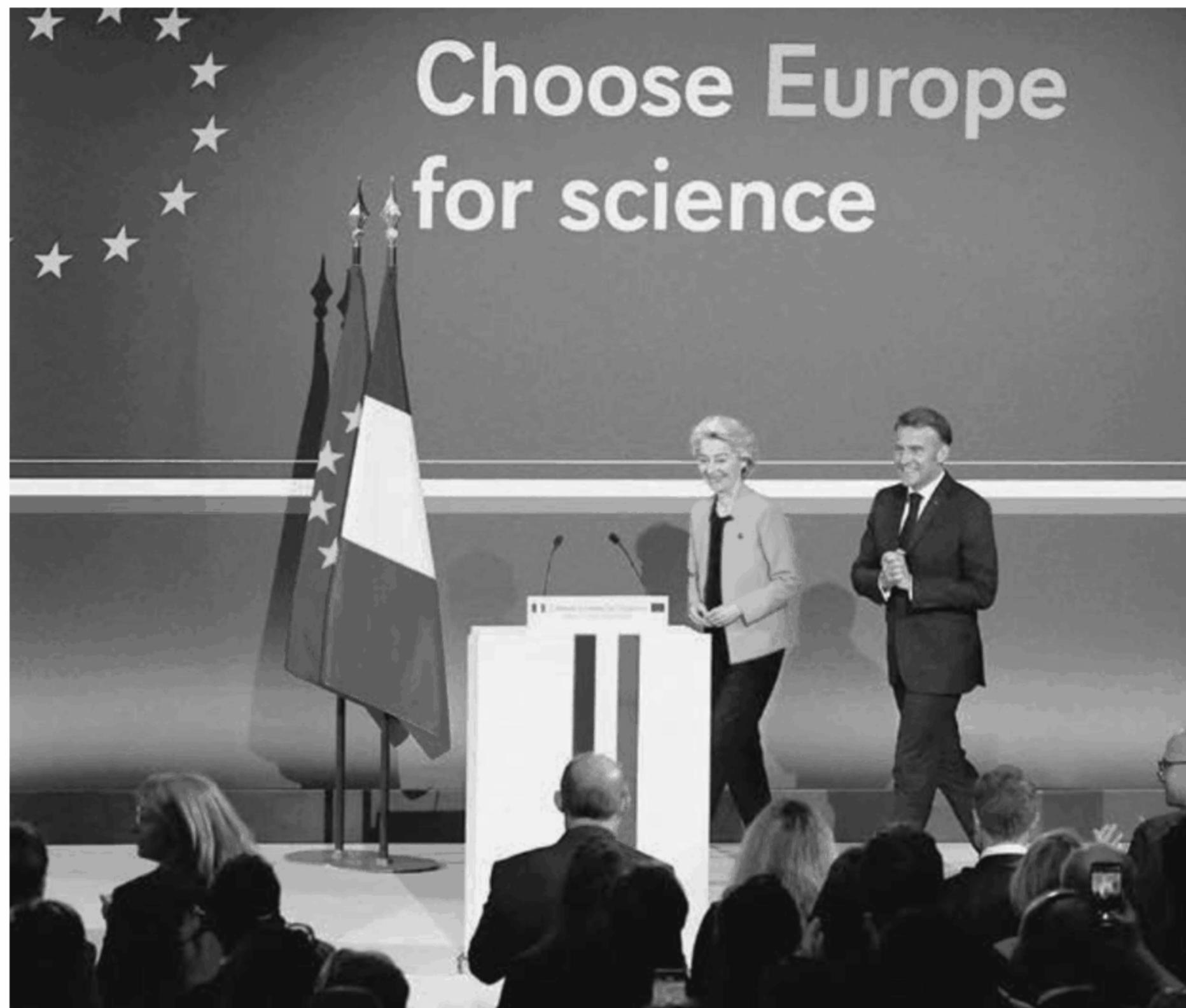
Le drame des enfants inuits

ou leurs expressions faciales conduisent au placement de 5 à 7 % des enfants inuits, contre 1 % des petits Danois. **Même si la loi est abrogée depuis le 1^{er} mai, en partie à la suite de l'émotion suscitée par le cas de Keira** en novembre, près de 500 autres enfants inuits restent placés dans des familles d'accueil danoises. Les associations de défense des droits humains continuent de plaider pour la réunion

des familles séparées de force, mais les enjeux sont politiques et dépassent largement cette revendication indissociable. Le traumatisme infligé est collectif et s'inscrit dans un faisceau de discriminations systémiques.

En effet, les enfants ne sont pas seulement séparés de leur mère ; ils sont aussi arrachés à leurs racines, leur culture, leur langue. Lorsqu'ils sont rendus – sans explication, sans excuse, sans aucun accompagnement psychologique –, nombreux sont ceux qui ont oublié leur langue maternelle et ne parlent plus que le danois ou l'anglais. Du côté des mères, elles vivent avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. « En tant que mère inuite célibataire vivant au Danemark, j'ai peur d'être remarquée par les autorités, c'est une arrière-pensée permanente », confie Paninnguaq Heilmann-Sigurdsen, figure centrale du comité de soutien de Keira. « Aucune mère inuite ne devrait subir ces tests, c'est inhumain », ajoute-t-elle. Ce lundi, le comité de soutien de Keira manifestait une nouvelle fois à Copenhague, devant le Parlement danois, pour demander le retour de Zammi et de tous les enfants inuits volés à leurs familles. ■

L'Europe se présente en sauveur de la recherche



La présidente de la Commission européenne et le chef de l'État le 5 mai, à la Sorbonne. GONZALO FUENTES/AFP

LIBERTÉ ACADEMIQUE Lors de l'événement Choose Europe for Science, organisé à Paris, Ursula von der Leyen et Emmanuel Macron ont promis plusieurs centaines de millions d'euros pour attirer les scientifiques étrangers menacés aux États-Unis.

C'est sous les lambris du grand amphithéâtre de la Sorbonne qu'Emmanuel Macron et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ont lancé, ce lundi, dans le cadre de la conférence Choose Europe for Science, un « appel de la Sorbonne », qui s'adresse aux chercheurs étrangers, particulièrement menacés aux États-Unis par les politiques de Washington. But affiché par l'Élysée : « *Dans un moment où les libertés académiques connaissent un certain nombre de reflux ou de menaces, l'Europe est un continent d'attractivité.* » Il s'agirait en quelque sorte de donner des leçons à l'Amérique de Trump, qui fait une « énorme erreur », selon Emmanuel Macron et Ursula von der Leyen, et de célébrer l'Europe, terre d'accueil et d'attractivité, en se drapant dans les valeurs de liberté, d'ouverture, et de coopération.

Depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, chercheurs et universités sont dans le collimateur de son administration qui conduit des attaques massives contre les sciences, coupant à la tronçonneuse dans les budgets et dans les effectifs. Les chercheurs dénoncent aussi les multiples atteintes à la liberté académique. « *De toute l'histoire des États-Unis, et peut-être de toute l'histoire des démocraties, c'estpire encore que sous le maccarthysme,* », avait confié Cédric Villani à l'*Humanité* dans un entretien le 8 mars. Un sondage montre que les trois quarts des scientifiques qui y travaillent envisagent de quitter leur pays. Face à cette offensive obscurantiste et liberticide, est né aux États-Unis le mouvement Stand Up for Science. Et une première journée mondiale de « soutien » aux sciences et à la recherche a été organisée le 7 mars.

Sous couvert de sauver les chercheurs américains, le président de la République en a profité, à coups de phrases grandiloquentes, pour annoncer une réforme en profondeur du système de recherche. Il a insisté sur le lien de celle-ci avec l'efficacité et l'efficience économique, dans la foulée du rapport Draghi sur la compétitivité européenne.

UNE INITIATIVE JUGÉE « CHOQUANTE, VOIRE INDÉCENTE »

Concrètement, le programme de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe, sera abondé de 500 millions d'euros, a annoncé Ursula von der Leyen. Il s'agira surtout de soutenir les fameux LabEx, des laboratoires d'excellence au niveau européen. Dix grands secteurs ont déjà été sélectionnés, appelés « chantiers du siècle pour l'Europe », dans des domaines critiques, parmi lesquels les maladies infectieuses, le spatial, l'intelligence artificielle, l'économie circulaire, le nucléaire,

le climat, l'électronique. En revanche les études de genre, par exemple, n'y figurent pas. Pour la France, le locataire de l'Élysée a annoncé 100 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du programme France 2030. La plateforme Choose France for Science indique que l'État pourrait abonder jusqu'à 50 % de certains projets de recherche, au mérite. Mais on ne sait rien sur l'affectation de ces éventuels millions d'euros : pour quels programmes, décidés par qui, pour quels types de postes et sur quelle durée ? Sachant que la recherche n'a de sens que sur le long terme.

L'initiative suscite la colère des syndicats français de

En France aussi, les attaques sur un préte « wokisme » ou « islamogau chisme » se multiplient.

l'enseignement supérieur et de la recherche qui la jugent « choquante, voire indécente ». Ils dénoncent le « sous-financement chronique » du secteur, des « regroupements forcés » d'établissements, mais aussi « des atteintes quasi incessantes à la liberté académique ».

Les institutions du savoir sont attaquées. Depuis une vingtaine d'années, on assiste à une suppression progressive des postes et une compétition accrue entre les personnes, les territoires ou les disciplines scientifiques. Quant aux universités, elles font face à un sous-financement. « Pour ceux qui restent, il faut subir un contrôle des activités de plus en plus lourd, et des moyens de plus en plus maigres. Quel est l'horizon qu'on défend avec une telle politique ? » interroge Olivier Berné, astrophysicien, co-initiateur du mouvement Stand up for Science en France.

Ici aussi, les attaques sur un préte « wokisme » ou « islamogauchisme » se multiplient à l'université. Or, pour fonctionner, les sciences doivent disposer de la liberté académique qui devrait être inscrite dans la Constitution. Quand on constate l'état de la recherche et de l'enseignement supérieur, on peut s'interroger sur les prétentions de la France et de l'Europe à s'autoproclamer le « refuge » des scientifiques. Les rémunérations et les montants consacrés à la recherche sont très en deçà de ceux des États-Unis. Il faut rappeler que les dépenses liées à la recherche et au développement en France s'élèvent à 2,18 % du PIB en 2022, plaçant notre pays derrière la Corée du Sud (5,2 %), les États-Unis (3,6 %), la Suède (3,5 %), le Japon (3,4 %), l'Allemagne (3,1 %) et le Royaume-Uni (2,7 %). ■

ANNA MUSSO

Et l'obscurité fut. À 12 h 33 le 30 avril, il a suffi de quelques secondes pour que la quasi-totalité de la production électrique espagnole disparaît dans les limbes, et que tout le sud-ouest de l'Europe se retrouve finalement sans courant. Le lendemain, après les efforts fébriles des ingénieurs espagnols, portugais, français, marocains, tout semblait redevenu normal... mais les vents de panique ne seront pas oubliés de sitôt, ni l'ardoise provisoirement évaluée à 4 ou 5 milliards ! Bien sûr les commentaires ont aussitôt fusé sur le manque de fiabilité de l'énergie photovoltaïque, dont l'Espagne ensoleillée est friande. Mais le cœur du problème n'est pas là – aucun phénomène météorologique n'aurait pu couper tout soleil en cinq secondes. Avant tout, nous avons là un spectaculaire effondrement de système connecté.

On sait que presque toute l'Europe forme aujourd'hui un grand réseau interconnecté où l'on s'échange l'électricité d'une seconde à l'autre, obsédé par deux impératifs : assurer la demande partout, et se débarrasser au plus vite de l'électricité si difficile à stocker. Or l'interconnexion

Les enseignants-chercheurs français montent au front

En marge de l'initiative présentée à la Sorbonne, les membres du collectif Stand Up for Science ont appelé à renforcer les moyens afin de lutter contre les menaces qui pèsent sur le monde de la recherche internationale.

Les attaques qui subit la recherche scientifique ne datent pas d'hier. Elles se sont seulement intensifiées depuis janvier 2025 », lance Anaïs Le Fèvre-Berthelot, américaniste, maîtresse de conférences à l'université Rennes-II, à l'occasion d'une conférence de presse du collectif français Stand Up for Science, organisée en marge de l'événement Choose Europe for Science. « Les mesures prises par Trump s'ancrent dans l'idéologie de la droite conservatrice. En 1972, Nixon disait déjà “The professors are the enemy” ! » rappelle la chercheuse. Depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, la communauté scientifique subit des attaques sans précédent. « Depuis trois mois, Trump suit scrupuleusement la feuille de route du “Project 2025”, rédigé par le think tank d'extrême droite Heritage Foundation, qui s'attaque en premier lieu aux populations minorisées et aux libertés académiques », ajoute Anaïs Le Fèvre-Berthelot.

De nombreuses coupes ont en effet ciblé des programmes jugés « woke », terme péjoratif utilisé par les conservateurs pour désigner des politiques de promotion

de la diversité ou des courants de recherche universitaire sur le genre ou les discriminations raciales, à commencer par le retrait des politiques de DEI (diversité, équité et inclusion). Les scientifiques français s'alarment des conséquences du démantèlement d'agences fédérales de premier plan, à commencer par l'USaid, qui pesait 41,37 milliards d'euros en 2024 et permettait de financer 42 % de l'aide humanitaire mondiale.

« Des milliers de personnes sont en danger de mort, car elles ne vont plus recevoir leur traitement ! Des programmes de recherches sur le VIH ou le climat ont été arrêtés. Non seulement les connaissances vont stagner, mais cela va aussi coûter beaucoup d'argent. Pire, une telle politique favorise des contrevérités », s'alarme Alain Fischer, immunologue et professeur au Collège de France.

« Cette désorganisation va avoir des conséquences sur le long terme. »

ANAÏS LE FÈVRE-BERTELLOT,
AMÉRICANISTE,
UNIVERSITÉ RENNES-II

« Cette désorganisation va avoir des conséquences sur le long terme. Même si une autre administration arrive, il ne suffira pas de rallumer la lumière pour tout recommencer. Pour s'en préparer, il faut protéger les libertés académiques, arrêter de précariser les enseignants-chercheurs et réfléchir intelligemment à l'accueil des scientifiques américains », plaide Anaïs Le Fèvre-Berthelot.

Undéfi alors que le dernier budget pour l'enseignement supérieur et la recherche française a baissé de 1,5 milliard d'euros, tandis que 1,6 milliard d'euros de crédits ont été annulés pour 2024 et 2025. « Ce qui se passe aux États-Unis ne doit pas nous rendre aveugles. Les mêmes germes infectieux sont déjà là en Europe ! En 2020, Macron avait accusé le monde universitaire d'avoir cassé le monde en deux », peste Bruno Andreotti, physicien, professeur à l'université Paris-Cité, qui pointe la « duplicité » de l'exécutif dans l'accueil des chercheurs américains. Le 25 avril, celui-ci supprimait par décret 400 millions d'euros de budget de la recherche en France, dans le cadre des économies supplémentaires de 5 milliards d'euros. ■

BÉRÉNICE PAUL



LA CHRONIQUE MATHÉMATIQUE DE CÉDRIC VILLANI

Lumineux black-out

apporte résilience, mais aussi de nouvelles instabilités ! Comme des alpinistes qui seraient encordés par centaines, s'assurant au quotidien les uns les autres, mais peut-être un jour tous entraînés dans la chute. Ainsi notre électricité est régie par les lois de la physique et de la chimie, mais aussi en tant que réseau par les lois mathématiques des systèmes complexes d'innombrables

agents en interaction, supervisés par des algorithmes subtils pour gérer les chutes de tension, de fréquence ou de synchronisation. Cette couche est majeure au débat ! À titre d'exemple, l'excellent rapport de 2022 de RTE sur les futurs énergétiques rappelait que des bouquets dominés par le renouvelable ne seraient viables qu'avec une très efficace interconnexion – paradoxe pour ces énergies associées à la décentralisation.

Les effondrements sont donc précieux pour mieux comprendre l'interconnexion. Dans un autre domaine (moins vital, plus obscur), c'est la Bourse haute fréquence qui nous a offert le plus spectaculaire de ces « black-out » : le 6 mai 2010, en quelques dizaines de secondes, le Dow Jones perdit un dixième de sa valeur (environ mille milliards de dollars...) avant de le regagner en quelques heures. L'analyse de ce « krach éclair » a pris des années et fait toujours débat. Pour les réseaux électriques, jusqu'à présent la panne de référence en Europe était celle du 4 novembre 2006 ; bien plus éclatante, la nouvelle pépite espagnole d'effondrement sera à coup sûr riche d'enseignements. À suivre ! ■

EXPOSITION En 1934, Michel Leiris laissait entendre que la mission Dakar-Djibouti (1931-1933), à laquelle il participa, était une entreprise de pillage colonial. Les « contre-enquêtes » du Quai Branly le confirment, preuves à l'appui.

Le musée du Quai Branly expose quelque 300 œuvres issues de l'expédition célèbre menée, entre 1931 à 1933, par la mission ethnographique et linguistique Dakar-Djibouti, commanditée par le musée d'Ethnographie du Trocadéro (futur musée de l'Homme). Elle était conduite par le chercheur Marcel Griaule (1898-1956), l'écrivain Michel Leiris (1901-1990) étant engagé comme secrétaire, archiviste et enquêteur. L'expédition traversa l'Afrique subsaharienne d'ouest en est, soit 14 pays visités, dont 13 ayant le statut de colonie ou de territoire sous mandat, du Sénégal et du Mali (nom colonial du territoire : Soudan français), au Burkina Faso (Haute-Volta), au Bénin (Dahomey), au Niger, au Tchad, au Cameroun, à la République centrafricaine (Oubangui-Chari), à la République démocratique du Congo (Congo belge), au Soudan du Sud et au Soudan (Soudan anglo-égyptien), en Éthiopie, Érythrée et Djibouti (Côte française des Somalis). La Côte d'Ivoire, en proie à une épidémie de choléra, fut « épargnée ».

Sous couvert de « sauvegarder les traces de cultures qui disparaissent au contact des colons et du monde moderne » (Marcel Griaule), fut extorquée une masse considérable d'objets, dont près de 3600 artefacts, expédiés par bateau en France. On « enlève » contre menue monnaie, on troque, on vole, on menace, on détourne. On rafle des objets du quotidien, mais aussi rituels et sacrés.

DEUX FLÛTES CACHÉES DANS SES BOTTES

Ces méthodes sont connues dès 1934. La publication par Leiris de son *Afrique fantôme* informe sur les pratiques parfois brutales des scientifiques. Cela résonne à distance comme un procès-verbal du pillage monstrue effectué par la puissance coloniale, à l'abri des regards. En pays dogon, Leiris note que Griaule « prend deux flûtes et les glisse dans ses bottes ». Face au refus des villageois d'être complices du vol d'objets sacrés (sanctuaire du Kono, dans la localité de Diabougou), les ethnologues emballent sans scrupule une statuette aux bras levés, la cachent sous la chemise de l'un d'eux et poursuivent leurs « raps ». Leiris le déplore avec force détails lors de la réquisition du boli, objet culturel, malgré le refus du chef de culte : « Une sorte de cochon de lait, toujours en nougat brun (c'est-à-dire sang coagulé) qui pèse au moins 15 kilos et que j'emballe avec le masque. Le tout est rapidement sorti du village et nous regagnons nos voitures par les champs. Lorsque nous partons, le chef veut rendre à Lutten (membre de la mission - NDLR) les 20 francs que nous lui avons donnés. Lutten les lui laisse, naturellement. Mais ça n'en est pas moins moche. »

L'exposition revient sur les conditions de collecte et met en lumière, preuves à l'appui, les récits souvent ignorés de cette traversée pleine de zones d'ombre. Ici, on considère



La vérité sur « l'Afrique fantôme » enfin révélée



L'écrivain Michel Leiris et l'anthropologue André Schaeffner à Niamey (Niger), en 1931.
PAULINE GUYON/MARCEL GRIAULE/MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES CHIRAC

les objets, les écrits, les archives en « inversant les points de vue » (Gaëlle Beaujean, commissaire générale de l'événement, responsable des collections Afrique au Quai Branly). Les contre-enquêtes ont été effectuées en ouvrant archives, réserves et collections à des spécialistes africains.

Daouda Keita, directeur du Musée national du Mali s'est plongé dans les carnets et les agendas de Griaule et dans plus de 15 000 fiches techniques consignant les détails de la mission. Il a pu travailler sur les 1 650 objets collectés à l'époque. Il s'est rendu dans trois villages maliens pour échanger avec les descendants des gardiens de sanctuaire. « Aucun villageois n'avait voulu aider les membres de l'équipe, (...), Marcel Griaule les a menacés. Il y a eu intimidation, et ces objets ont été pris de force. » Le Mali a formulé de nouvelles demandes de restitution étayées par des preuves irréfutables.

À Dakar, traversée par la mission en seulement dix-huit jours, la contre-enquête a eu lieu dans cinq villages. Au Bénin, constate le professeur Didier Houénoudé, « certains objets étaient personnels, transmis uniquement au sein des familles, qui en aucun cas ne s'en seraient séparé ». Il faut chaque fois rechercher les modalités d'acquisition, rarement mentionnées sur les fiches originelles. Vols, saisies, achat « dolosif » (forcé), don ? L'idée est de poursuivre l'exigence de restitution du patrimoine culturel africain, telle que présentée dans le rapport Sarr-Savoy de 2018. Une loi-cadre tarde, quant au retour des œuvres spoliées. ■

MURIEL STEINMETZ

« Mission Dakar-Djibouti (1931-1933) : contre-enquêtes », musée du Quai Branly, Paris 7^e, jusqu'au 14 septembre. Rens. : quaibrany.fr

À Venise, la vie des choses et l'éloge du doute

EXPOSITIONS Aux musées de la collection Pinault - Tatiana Trouvé au Palazzo Grassi, Thomas Schütte à la Pointe de la douane -, deux parcours interrogent notre humanité.

Venise (Italie), envoyé spécial.

On arrive par le Grand Canal au Palazzo Grassi, à Venise, pour découvrir au milieu des marbres de l'atrium un sol en asphalte avec des plaques d'égout. C'est l'accueil que l'artiste Tatiana Trouvé réserve aux visiteurs pour une exposition sur les trois étages du palais, avec en titre « l'Étrange Vie des choses ». On y lit comme un manifeste pour des œuvres sans concession, sculptures et installations faites de matériaux de rebut, gardant les empreintes de la présence humaine. Là, c'est comme une de ces cabanes que construisent les SDF ou les migrants désormais dans les inters-tices des villes, plus loin un pan de mur semble avoir gardé les traces des révoltes urbaines qui ont suivi, il y a deux ans, la mort du jeune Nahel, tué à 17 ans par un policier à Nanterre. Des révoltes que l'artiste, qui vit et travaille en banlieue parisienne, a vues de près.

Née en 1968 en Italie, Tatiana Trouvé passe son enfance à Dakar, puis suit des études d'art à la Villa Arson de Nice et aux Ateliers 63 aux Pays-Bas. En 1997, elle présente une œuvre appelée *Bureau d'activités implicites*, qu'elle va prolonger pendant une dizaine d'années. En 2007, elle

est distinguée par le prix Marcel-Duchamp, réservé aux œuvres contemporaines, suivi par une exposition monographique au Centre Pompidou. Dans un entretien avec les commissaires de son exposition, Caroline Bourgeois et James Lingwood, elle évoque une part essentielle de son travail : « *J'ai développé avec le temps une pratique de la collecte d'objets, de rebuts et de fragments de choses qui portent des traces du temps, liées à des accidents, des alterations ou des usages témoignant de leur mode d'existence.* » Mais ces mêmes objets, elle les reproduit aussi en mousse, en marbre, en bronze, pour les réinscrire dans des récits qui sont à la fois des témoignages d'humanité et des reflets du temps.

MACHINE À EXPLORER LE TEMPS

L'artiste dessine aussi, sur de très grands formats, des papiers avec des traces d'eau de javel, suivant, comme le recommandait Léonard de Vinci à ses élèves, les taches pour y découvrir des formes. C'est ainsi, raconte-t-elle, qu'elle avait, en étant amenée à dessiner deux blocs de marbre, redécouvert un épisode de son enfance, avec la chute de deux de ces blocs dans la maison familiale, proche d'une carrière. L'anecdote n'est pas fortuite. L'art, avec la vie des choses,

peut-être aussi une machine à explorer le temps.

À Venise toujours, à la Pointe de la douane, la Punta della dogana, c'est Thomas Schütte qui occupe tout l'espace de cet autre lieu de la collection Pinault, avec une exposition appelée « Généalogies ». L'artiste allemand, né en 1954, Lion d'or de la Biennale de Venise en 2005, est surtout connu pour ses grandes sculptures de personnages que l'on retrouve d'entrée de jeu dans la première grande salle du parcours. Mais on découvre aussi des œuvres beaucoup plus minimalistes, comme une belle toile abstraite ramenée à quelques traits et taches sur un fond bleu, de 1988, dont il faut bien dire qu'elle rappelle l'esprit des grands bleus de Miro. Mais surtout on découvre les remarquables dessins de l'artiste avec des portraits tourmentés, ou encore ses sculptures de quatre bustes appelés *Fratelli* et *Criminali*. Le sarcasme semble habiter l'ensemble de son œuvre, comme avec les horribles personnages aux jambes de fer qu'il a appelés *Efficiency Men* en 2005, repris dans une installation de 2013, *Éloge du doute*. ■

MAURICE ULRICH

« L'Étrange Vie des choses », Palazzo Grassi, jusqu'au 4 janvier 2026.

« Généalogies », Pointe de la douane, jusqu'au 24 novembre.



Somewhere in the Solar System, de Tatiana Trouvé, 2017. COURTESY THE ARTIST/PHOTO: ROMAN MÄRZ/TATIANA TROUVÉ, BY SIAE 2024



Marguerite endormie,
Henri Matisse (1920).
COLLECTION PARTICULIÈRE/
MARTIN PARSEKIAN

Marguerite Matisse et le regard de son père

EXPOSITION Le musée d'Art moderne de Paris évoque la place de la fille du peintre dans sa vie et son œuvre, ainsi que le parcours de celle qui fut résistante pendant l'Occupation.

Peint pendant l'hiver 1906-1907 à Collioure, l'un des premiers et très nombreux portraits de sa fille, Marguerite, par Matisse est sans doute, par sa simplicité et son évidence, l'une des œuvres les plus singulières du XX^e siècle. Au point que Picasso, qui l'avait échangé avec Matisse lui-même contre une de ses natures mortes, l'a gardé toute sa vie près de lui, l'installant même bien en vue dans la salle à manger de son château de Vauvenargues, comme dans sa dernière demeure à Mougin. Françoise Gilot, sa compagne d'après-guerre, se souvient qu'il était fasciné par une telle spontanéité et qu'il admirait « *le courage qu'il avait fallu au maître du fauvisme pour s'exprimer avec une telle candeur* ».

Ce n'est pas trop que rappeler cela, alors que le musée d'Art moderne de la

Ville de Paris consacre toute une exposition aux portraits de Marguerite, avec au total une centaine d'œuvres, pour l'essentiel peintures et dessins. Autant d'approches différentes et passionnantes d'un même modèle au fil du temps, donnant à voir, souvent, l'audace du trait matissien, dans une quête de la vérité échappant à la copie servile. Matisse va même, avec *Tête blanche et rose* (1914-1915), jusqu'à composer une tête franchement cubiste. Comment ne pas admirer aussi sa liberté dans les peintures des années 1918 et 1919, quand par exemple dans *Marguerite Matisse en manteau écossais* il brosse à grands traits le motif du vêtement, découpe le visage entre ombre et lumière avec deux couleurs, jaune et ocre... Avec quel humour et quelle maîtrise aussi dans *le Thé* (1919), aux côtés de Marguerite et d'une de ses modèles d'alors,

Antoinette Arnoud, il peint avec désinvolture un chien qui se gratte...

ELLE ÉCHAPPE DE PEU À LA DÉPORTATION

Mais cette exposition est aussi une découverte d'une femme d'exception, résistante pendant la guerre où elle avait rejoint un groupe de FTP, arrêtée et torturée en 1944 et ayant échappé de peu à la déportation. Elle naît en 1894. Matisse a 25 ans et vit avec Caroline Joblaud, qui a deux ans de moins. Le couple vit chicement, à Paris, et se sépare trois ans plus tard. La fillette vit avec sa mère, mais voit régulièrement son père, qui se marie en 1898 avec

Amélie Parayre. C'est chez eux que vivra alors Marguerite. Dès lors, Matisse ne cessera de la peindre, avec un col haut ou un ruban noir dissimulant ainsi une cicatrice. Elle ne s'en

Autant d'approches différentes et passionnantes d'un même modèle au fil du temps.

passera que dans les années 1920, après une opération. En 1923, elle épouse l'écrivain et critique d'art Georges Duthuit. Si elle reste proche de son père, elle ne posera pratiquement plus pour lui, jusqu'à la fin de la guerre où il fait d'elle plusieurs portraits au trait, renouant d'une certaine manière avec l'extrême simplicité du portrait de 1906. On découvre aussi dans le parcours des extraits de lettres échangées entre père et fille dans cette dernière période, évoquant des questions artistiques et témoignant de l'esprit et du sens critique de Marguerite, comme lorsqu'elle définit le fauvisme comme « *un bloc lumineux* », formant un espace possible pour l'esprit, « *dans le genre, à mon sens, de celui d'un accord musical* ». ■

MAURICE ULRICH

Jusqu'au 24 août, musée d'Art moderne, Paris 16^e. Catalogue édité par le musée d'Art moderne de Paris et Paris Musées, 250 pages, 45 euros.

Une chronique intime et féminine de la Libération

TÉLÉVISION En mettant en scène des extraits d'écrits d'une Française, d'une Allemande et d'une Italienne, ce documentaire éclaire la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les Témoins de la Libération, Arte, 22h 50

Des journaux intimes pour se souvenir. Pendant la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de femmes se mettent à tenir un journal de bord, comprenant qu'elles sont des témoins de leur temps. Écrire est « une manière de se retirer dans la vie privée et de ne pas prendre le risque de dire en public des choses qu'il ne fallait pas », raconte l'historienne Miriam Gebhardt. Quelques mois avant la Libération, la Française Madeleine, l'Allemande Käte et l'Italienne Magda ont livré par écrit leurs ressentis, doutes et espoirs concernant cette tragique période.

« Pauvre peuple épaisé et trompé. Ce que tu voulais croire n'était que trahison. Et la vie que tu espérais riche et florissante n'est que destruction et ruine », rédige Käte tandis que l'Armée rouge est aux portes de Berlin, sous une pluie de bombes américaines. Un appartement sur deux est détruit. La trentenaire attend désespérément des nouvelles de la femme qu'elle aime et qui a fui la ville avec ses enfants, loin des combats. Dans l'attente de les revoir, Käte raconte le chaos à travers de longs paragraphes. Car même à la fin de la guerre, les habitants craignaient les représailles des ennemis.

Madeleine arrive à Paris au printemps 1944 pour poursuivre ses études de droit. Cette ville l'éblouit. Car dans le reste du pays, la vie est tout autre. Avec ses amies du foyer, elles éclatent de joie en apprenant le débarquement allié en Normandie, puis la libération de la capitale le 25 août. Mais

elle « détourne la tête » lorsque des femmes suspectées de collaboration sont tondues et dépouillaillées en place publique. Un rituel humiliant, surtout lorsque l'on sait que beaucoup d'entre elles avaient été violées par les nazis. Les femmes sont les premières victimes : « 20 000 femmes, pratiquement partout en France, vont subir ce châtiment. Pourquoi les tondre ? Comme si la trahison venait du plaisir de la séduction et donc de la chevelure », analyse Fabrice Virgili, directeur de recherche au CNRS.

LEURS DESTINS SONT LIÉS PAR LEUR PLUME

À Milan, Magda se fait beaucoup de soucis concernant son fils, Raffaelino, engagé dans la lutte contre les fascistes et les nazis. De son côté, elle soutient les partisans.

« La terreur s'est répandue dans le Nord : des massacres, des hommes qu'on ne retrouve pas chez eux et qu'on découvre au petit matin, des arrestations, des déportations... Le mot victoire me donne la nausée », écrit-elle. Certains de ses proches sont sur le front. Alors, Magda aide les blessés. Poétesse et mère, la quinquagénaire est convaincue de la place des femmes dans la Résistance. Mais l'Italie a mis du temps avant de le reconnaître.

Ces Européennes ne se connaissent pas et pourtant leurs destins sont liés par leur plume. Entremêlés avec des archives vidéo et des précisions d'historiens, leurs témoignages de vie et de résistance sont racontés sous la forme de dessins d'animation. Ce film reconstitue leurs destinées : une plongée au milieu de la guerre et de la terreur. ■

MARGOT BONNÉRY



Les écrits de ces femmes sont reconstitués dans des séquences d'animation. LADOC

Parler sans tabous fait un bien fou

TÉLÉVISION M6 bouscule son prime en ouvrant son antenne à des célébrités et des anonymes qui vivent avec des troubles ou maladies mentales.

Santé mentale, briser le tabou, M6, 21h 10

Dans la foulée de Nicolas Demorand révélant sa bipolarité, M6 diffuse un documentaire sur la santé mentale pour faire bouger les mentalités, faire cesser la stigmatisation et induire des prises en charge. La chaîne a délaissé ses émissions d'expertise en tous genres, du rangement aux rencontres amoureuses à l'aveugle, pour mettre en lumière une dizaine de personnalités familiaires de nos écrans, de nos stades ou de nos scènes. Elles témoignent ouvertement de leurs troubles et de leur état mental. Yannick Noah, Michèle Bernier, Florent Manaudou, Pomme, Hatik, François Berléand, Constance, Éric Antoine, Camille Lacourt et Crazy Sally se livrent sincèrement et simplement. Cela produit un effet cathartique parfois déchirant. Le plateau est partagé avec cinq courageux anonymes, qui participent à libérer la parole en décrivant leur quotidien : schizophrénie, burn-out, dépression, troubles borderline, alimentaires ou dissociatifs de l'identité. Les paroles des intervenants sont éclairées par les explications d'un médecin psychiatre, qui décrypte les différentes étapes, du diagnostic à la prise en charge, sans jargonner.

En explorant les étapes du parcours, de la souffrance à la résilience, depuis les premiers symptômes jusqu'au traitement et l'espoir d'une guérison, la réalisatrice Juliette Paquin vise juste. Rien de tel que le partage de ces expériences et de ces épreuves confiées à voix et têtes hautes. M6 poursuivra la soirée avec des documentaires dédiés à la santé mentale des adolescents, des porteurs de tocs et des hypochondriques. ■

CATHERINE ATTIA-CANONNE

Un monde en gestation

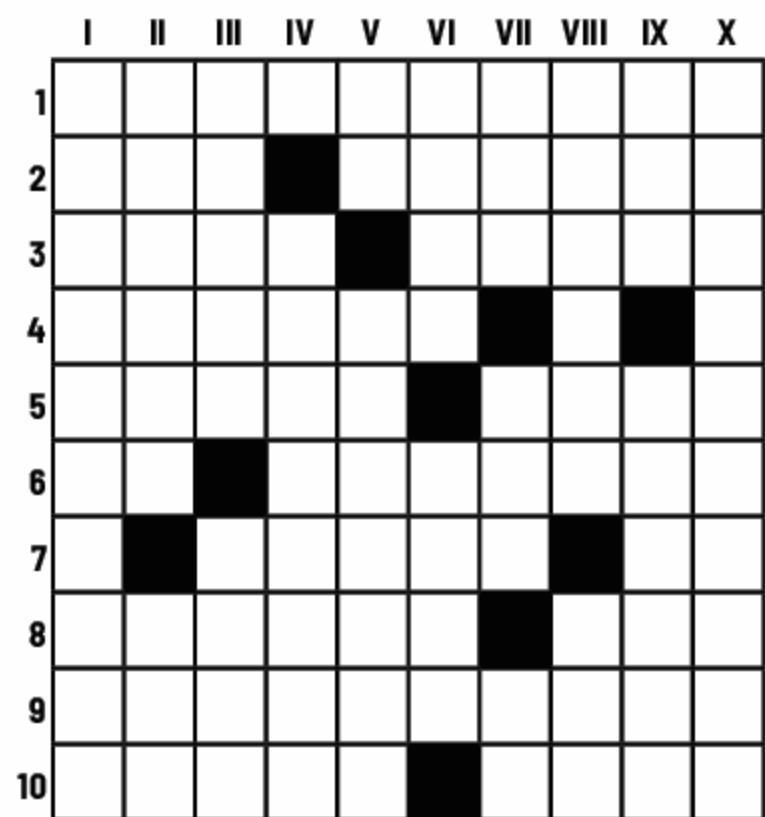
1939-1945. Et le monde bascule, France 2, 21h 1

TÉLÉVISION Deux jours avant les 80 ans de la victoire des Alliés sur les nazis, une série documentaire retrace cette période. Une approche non européocentrale pour interconnecter les événements à l'échelle mondiale. Les réalisateurs et historiens Mickaël Gamrasni et Olivier Wiewiora soulignent les liens entre passé et présent pour montrer comment le conflit a construit l'ordre mondial jusqu'à récemment. Hélas ! La chronologie choisie, 1939-1945, priviliege le pacte germano-soviétique aux accords de Munich dans la recherche de responsabilités, et les mouvements de résistance mondiaux n'arrivent qu'en 1943. À trop vouloir en dire, le récit s'en trouve biaisé. ■ G. M.

Carnet

Maurice Lourdez est décédé à l'âge de 86 ans. Né à Paris, fils de clicheur à France soir, dès son apprentissage chez Cliché Union, en 1953, il adhère au syndicat général du livre CGT.

En 1961, l'ouvrier du livre embauche à l'Humanité qu'il quittera en 1994 pour sa préretraite. Le délégué syndical participe au conflit du Parisien libéré entre 1975 et 1977. Il devient responsable au niveau confédéral luttes-sécurité et assume cette fonction durant les années 1980-1990. Pour le livre parisien et pour l'union régionale CGT de l'Île-de-France, il anime la commission des loisirs, active dans de nombreuses luttes. Engagé sur le plan syndical, il l'est aussi sur le plan politique, d'abord aux Jeunesses communistes, puis au PCF. Il est un temps conseiller municipal de Mitry-Mory (Seine-et-Marne). Membre du comité fédéral du PCF de Paris, il assure la responsabilité de la sécurité de la Fête de l'Humanité. Cette épopée militante sera racontée par Régis Huleux dans *Maurice Lourdez, une certaine stratégie ouvrière* (le Temps des cerises). Le retraité, engagé au sein de l'Institut CGT d'histoire sociale du livre parisien, s'adonnera à ses passions (chasse, pêche...), mais il devra aussi engager son dernier combat contre la maladie. L'Humanité présente ses condoléances à sa famille et à ses proches.

MOTS CROISÉS N° 24187 par Martial Dubois**HORizontalement**

- Physiocrate.
- Fer de charrue qui creuse le sillon. Communautés fermées.
- Dont on ne peut douter. Baldaquins placés au-dessus des lits.
- Crois facilement.
- Casser les pieds. Génie dans la tradition arabo-persane.
- Titane. Terrain en herbe.
- Engins blindés et armés. Brome.
- Raturant. Écrivain espagnol d'expression catalane.
- Accordai la préférence.
- Petit chemin. Hors d'ici.

Verticalement

- Défrichera un terrain boisé.
- Entourai de soins attentifs. Prière à Marie.
- Coloras. Bleu-vert.
- Si vous commencez à le voir rose, il faut, sans plus attendre, cesser de boire.
- Très maigre si l'on n'a que cela sur la peau. Sans-abri.
- Gars. Ville grecque.
- Céans. Plus mal. Jeu de pions.
- Évaluer le volume du bois. Faible quantité.
- Pareil. Abrasas une meule.
- Ferait l'expérience d'une chose nouvelle.

SOLUTION. **HORIZONTALEMENT** 1. Ecnomiste. 2. Soc. Sctes. 3. Sctre. Cles. 4. Avalés. 5. Raser. Pet. 6. Ti. Prairie. 7. Chrs. Br. 8. Rayant. Pla. 9. Avantagéa. 10. Sente. Oust. **VERTICAMENT** 1. Essarteras. II. Couvai. Ave. III. Dcras. Cyan. IV. Eéphar. V. Os. Errante. VI. Mcs. Arta. VII. Icl. Pis. Go. VIII. Steer. Peu. IX. Tel. Riblas. X. Essaierait.

l'Humanité

Fondateur Jean Jaurès
Directeur Fabien Gay
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance.
Société nouvelle du journal l'Humanité (SA 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1957)
Capital social 3 000 000 euros
Siège social 5, rue Pleyel, immeuble Calliope, 93528 Saint-Denis CEDEX
Téléphone 01 49 22 72 72
Service aux abonnés Tél. : 01 55 84 40 30
E-mail: relationlecteur@humanite.fr
Vente en kiosques
Gestion, réglage et promotion : agence

Boconseil. Tél. : 09 67 32 09 34.

E-mail: oborscha@boconseilame.fr

Vente militante 01 49 22 73 55

Publicité Comédiance.

Olivier Valentin, président

Tél. : 01 49 22 74 51 (commerciale)

Tél. : 01 49 22 74 53 (annonces classées)

Tél. : 01 49 22 74 89 (annonces légales)

Directoire

Fabien Gay, président du directoire et directeur de la publication ;

Maud Vergnol, codirectrice de la rédaction ; Anthony Daguet, secrétaire général et codirecteur de la publication

Conseil de surveillance

Jean-Louis Frostin, président

Actionnaires principaux SAS Fonds d'Humanité, Association des lectrices et des lecteurs de l'Humanité

Impression POP (La Courneuve), SMP (Vitrolles), Nancy-Print, CILA (Nantes), MidiPrint (Gallargues)

Numéro ISSN 0242-6870

Dépôt légal Date de parution

Commission paritaire 1124 C 79615

Tirage du 2 mai 2025 37340 exemplaires

Imprimé sur des papiers produits en France, Belgique et Espagne - 60 % ou 100 % de fibres recyclées - IFDG. Eutrophisation PTot : 0,01 kg/tonne.

**LES VOYAGES
l'Humanité**

Turquie

TRAIT D'UNION ENTRE ORIENT ET OCCIDENT

DU 24 SEPT. AU 8 OCT. 2025 • À PARTIR DE 3 825 €*



Les visites se feront en présence de Pierre BARBANCEY, journaliste de l'HUMANITÉ ainsi qu'un accompagnateur LVI.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

LVI - TLC VACANCES
45, rue Gustave Nicolle 76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 21 82 44
www.tlcvacances.fr

* Tarif basé sur un groupe de 20 personnes payantes / Réduction de 5% sur le prix du voyage pour les abonnés de l'Humanité.

l'Humanité
magazine

l'Humanité.fr

**LES CROISIÈRES
l'Humanité**

Chine

CROISIÈRE AU FIL DU YANGTSE

DU 9 AU 20 NOVEMBRE 2025 À PARTIR DE 5 990€ TTC*



Avec vous à bord Dominique Vidal-Bari, ancienne correspondante de l'Humanité en Chine, elle donnera plusieurs conférences.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Rivages du Monde
01 83 79 94 60
RIVAGES
DU MONDE
www.rivagesdumonde.fr/croisières-partenaires/lhumanité

l'Humanité
magazine **l'Humanité** Humanité.fr

La guerre commerciale met-elle en cause le libre-échange?

Le 2 avril, lors de ce qu'il a nommé « le jour de la libération », le président américain Donald Trump a annoncé des droits de douane « réciproques » en direction des pays du monde entier. Depuis, il entend négocier des accords commerciaux.

La politique trumpiste doit être comprise comme une tentative de garantir l'impérialisme américain et de consolider l'hégémonie du dollar.

Trump s'est engagé dans une guerre commerciale qui marque un tournant dans la mondialisation néolibérale. Cela ne signifie pas que l'on serait en train de passer d'un seul coup d'un libre-échange sans rivages au règne d'un protectionnisme contrôlé par des États souverains. En outre, on ne peut comprendre le fonctionnement des marchés mondiaux sans prendre en compte le pouvoir des firmes multinationales, qui organisent selon leurs propres critères de rentabilité les échanges entre leurs filiales situées dans différentes parties du monde.

Trump n'a pas tardé à faire marche arrière sur les droits de douane frappant les smartphones et les composants électroniques dès qu'Apple a fait comprendre qu'ils portaient atteinte à ses profits. La politique de Trump doit être comprise comme une tentative de réponse à deux évolutions qui menacent l'impérialisme américain. La première est la crise de suraccumulation de capital qui frappe les États-Unis, avec ses conséquences économiques, sociales, écologiques, sanitaires, politiques. La deuxième est la montée de puissances rivales, avec les Brics, et au premier rang la Chine, qui viennent disputer sa supériorité au capital états-unien jusque dans son point fort, la domination des Gafam dans la révolution informationnelle. En usant de l'arme des droits de douane contre des concurrents et des partenaires dont les économies, plus ouvertes que celle des États-Unis, dépendent des importations américaines, Trump vise à porter des coups à la Chine et à imposer aux Européens une négociation pour consolider l'hégémonie de Wall Street et du dollar. L'enjeu



ALBERT FACCIOU POUR L'HUMANITÉ

DENIS DURAND
Économiste,
membre du conseil
national du PCF

central est le maintien de « l'exorbitant privilège » du dollar, qui matérialise et perpétue la domination de l'impérialisme américain dans toutes ses dimensions. À l'exemple de ce que l'administration Reagan avait réussi dans les années 1980, le but est de faire accepter aux partenaires européens, japonais, canadiens, suisses une baisse du cours du

dollar, nécessaire au redressement de la balance commerciale des États-Unis, et en même temps le maintien de son statut de monnaie commune mondiale, attirant du monde entier les capitaux nécessaires à la rentabilisation du grand capital américain.

Pour l'Europe, la réponse ne peut être ni une capitulation ni une guerre économique.

Pour l'Europe, la réponse ne peut être ni une capitulation devant les États-Unis pour collaborer à un libre-échange à leur main et financer leurs dépenses de guerre ni une guerre économique de tous contre tous, protectionniste, nationaliste, souverainiste. L'enjeu, pour tous les peuples et tous les habitants de la planète, est de répondre ensemble à des défis communs (climat, santé, pauvreté et migrations, évasion fiscale, guerre, information, et tous les biens communs) en partageant les moyens d'une autre mondialisation, garantissant emploi, formation, services publics, nouvelle industrialisation et instaurant une monnaie commune mondiale de coopération, de nouveaux traités de maîtrise du commerce et des investissements internationaux. ■

Le grand gagnant du libre-échange, ce sont les firmes multinationales. Les pays ont la légitimité de maintenir des droits de douane et des normes.

Les hausses de droits de douane décidées brutalement par Donald Trump mettent en cause le libre-échange tel qu'il s'est développé au niveau mondial depuis des décennies, impulsé par la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, et l'entrée de la Chine en son sein en 2001. Les échanges internationaux sont nécessaires. Ils élargissent la gamme des produits disponibles pour les agents intérieurs et permettent de payer moins cher les produits importés que s'ils étaient produits nationalement. Dans chaque pays, les accords de libre-échange favorisent les secteurs les plus productifs, mais mettent en difficulté ceux n'ayant pas d'avantages comparatifs. L'émergence des pays à bas salaires menace ainsi les emplois industriels dans les pays avancés. Le grand gagnant, ce sont les firmes multinationales qui peuvent « choisir leur classe ouvrière », licencier les salariés « trop coûteux » des vieux pays industriels pour délocaliser leur production dans des pays à bas salaires.

Donald Trump vise alors trois objectifs. Il s'agit d'abord de réduire l'important déficit commercial des États-Unis, mais cela nécessiterait une baisse du déficit public américain, du dollar et du niveau de vie des États-Uniens, ce que Trump refuse. Empêcher ensuite la montée en gamme de la Chine, protéger la domination technologique des États-Unis. Mais chaque pays a le droit de se développer. Il est d'ailleurs trop tard : la



IBO/SIPA

HENRI STERDYNIAK
Cofondateur
des Économistes
atterrés

Chine est déjà autonome et peut développer ses échanges avec les pays du Sud. Enfin, il entend faire revenir des emplois industriels aux États-Unis, mais ces derniers sont déjà proches du plein-emploi. Beaucoup d'entreprises qui produisent à bas coûts dans les pays du Sud pour vendre aux États-Unis seraient en grande difficulté si les droits Trump étaient maintenus, de sorte qu'elles militent pour leur abrogation. Pourtant, certaines protections de la production nationale sont légitimes. Chaque pays a le droit d'imposer à ses importations les mêmes normes sanitaires et environnementales qu'à sa production nationale, de demander aux pays importateurs de respecter les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Un pays a le droit de décider de maintenir et de développer sa production de produits indispensables (agricoles, pharmaceutiques, industries de base). Un pays peut vouloir protéger le savoir-faire de certaines de ses industries dans la perspective des hausses futures des prix du transport et des salaires dans les pays émergents. Certains pays peuvent vouloir développer des industries d'avenir. Cela nécessite des aides sectorielles, mais aussi des droits de douane protecteurs temporaires. Les droits de douane imposés par Trump mettent en cause la mondialisation commerciale, de manière arbitraire. Cependant un pays doit avoir le droit de maintenir des droits de douane ou d'en instaurer, quitte à s'en justifier devant l'OMC, qui ne devrait pas se donner l'objectif du libre-échange absolu, mais devrait tenir compte de critères écologiques, sociaux et de développement équilibré. ■

La Chine est déjà autonome et peut développer ses échanges avec les pays du Sud.